



Assemblée générale

Cinquante-septième session

41^e séance plénière

Jeudi 31 octobre 2002, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

En l'absence du Président, Mme Jarbussynova (Kazakhstan), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 52 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A.57/387 et A/57/387/Corr.1)

M. Dos Santos (Mozambique) (*parle en anglais*) : La délégation mozambicaine est honorée de participer à cette séance de l'Assemblée, au cours de laquelle les États Membres de l'ONU délaissent d'un programme pour aller plus loin dans le changement, afin de renforcer le système des Nations Unies. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport (A/57/387 et Corr.1). Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine, à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Union africaine, et par l'Égypte au nom du Groupe africain.

Ma délégation a minutieusement examiné le rapport du Secrétaire général et le considère comme un outil fort utile au regard des efforts actuels pour améliorer l'efficacité et la productivité du système des Nations Unies. Le rapport comporte d'excellentes propositions qui méritent que nous leur accordions une

attention pleine. Nous nous félicitons des propositions qui visent à mettre en oeuvre ce programme pour aller plus loin dans le changement et nous nous engageons à appuyer sans réserve le Secrétaire général dans la tâche redoutable qui l'attend, et pour laquelle il a besoin de la sagesse et de la responsabilité collectives de la famille des Nations Unies.

Comme l'a rappelé le Président du Groupe des 77 et de la Chine, il faudra plus de temps pour examiner les propositions ambitieuses présentées dans le rapport du Secrétaire général, et d'autres précisions détaillées sur leurs nature et portée, ainsi qu'un débat de fond à l'échelle du système des Nations Unies. À cet égard, nous nous félicitons de l'intention du Président de tenir des consultations relatives à ce rapport. Néanmoins, ma délégation aimerait faire part de ses points de vues préliminaires sur le rapport, dans l'espoir qu'ils permettront de creuser le débat que nous venons à peine de lancer en la matière.

Ma délégation suit de près le processus de réforme engagé depuis 1997. La réforme a permis de placer le système des Nations Unies à l'avant-garde des mesures internationales prises afin de s'attaquer aux défis mondiaux. Les réformes entreprises à ce jour, en visant essentiellement les structures et la culture internes de l'ONU, ont permis d'améliorer la cohérence, l'efficacité, l'ouverture et la créativité au sein du système des Nations Unies.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Il nous faut désormais nous pencher sur les objectifs ultimes de la réforme : veiller à ce que l'Organisation accorde toute son attention aux priorités convenues par les États Membres et à ce que le Secrétariat offre des services de meilleure qualité. Pour ce faire, il faudra entreprendre une vaste gamme de réformes qui devra viser également le cadre institutionnel du système des Nations Unies, y compris, entre autres, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Conseil de sécurité et le programme de travail de l'Organisation.

Ma délégation croit que le souci d'harmoniser les activités du système des Nations Unies avec les priorités définies par les États Membres doit se fonder sur un cadre directif commun s'appuyant sur la Déclaration du Millénaire, les documents finals des principales conférences et des principaux sommets des Nations Unies – tels que sur le financement du développement, le développement durable, les pays les moins avancés, le VIH/sida, les enfants, les armes légères, le racisme, les femmes, le développement social et les établissements humains – sans oublier d'autres mandats législatifs que contiennent les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le cadre directif commun de tout le système des Nations Unies devrait permettre d'instituer des critères précis en vue de la mise en oeuvre pleine et entière des objectifs du Millénaire en matière de développement, ainsi que d'autres buts et objectifs prévus dans les documents pertinents qui ont servi à la rédaction de ce cadre. Ce cadre directif devra tenir compte du traitement spécial et préférentiel que méritent l'Afrique et les pays les moins avancés lors de la hiérarchisation des activités de l'Organisation des Nations Unies, comme convenu à l'occasion de diverses réunions et dans divers documents.

Le cadre directif commun qu'il nous faudra examiner et sur lequel nous devons nous mettre d'accord par consensus, ainsi que le budget-programme révisé rédigé sur la base de ce plan, devrait être ouvert sur l'avenir, concret et axé sur les résultats. Mais, en dernière analyse, ce plan devrait une fois pour toutes harmoniser les activités avec les priorités convenues, y compris l'allocation de ressources nécessaires aux activités pertinentes. Des ressources doivent être allouées aux domaines où elles font le plus défaut et où elles pourront effectivement changer la donne. Nous devons éviter la tendance actuelle qui consiste à allouer

des ressources en raison de préoccupations politiques qui n'ont rien à voir avec les objectifs de l'ONU, une pratique qui s'est avérée peu efficace et peu rentable. Les recommandations que nous présente le Secrétaire général dans son rapport cherchent à traiter de quelques-unes de ces questions.

Dans le cadre de ce processus de réforme, il y a lieu d'accorder une attention toute particulière à l'Afrique. Nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général qui consiste à renforcer le mandat du Conseiller du Secrétaire général chargé de fonctions spéciales en Afrique; elle représente un pas dans la bonne direction. Bien qu'il soit vrai qu'à l'heure actuelle on ne connaisse pas les tenants et les aboutissants de ce mandat spécifique, il n'en reste pas moins qu'il serait utile de mettre davantage l'accent sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dans le droit fil de la résolution 57/2, adoptée récemment par l'Assemblée générale sur le NEPAD. Nous espérons également que cette disposition sera à vocation permanente et que le Conseiller fera rapport directement au Secrétaire général afin de garantir les orientations et les effets politiques voulus.

En même temps, il est indispensable que le bureau du Conseiller dispose du personnel et des ressources appropriées. Nous proposons également que le Conseiller travaille en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, étant donné que la plupart des pays africains tombent dans la catégorie des pays les moins avancés. Les mandats pourraient ainsi être rationalisés et la coopération garantie.

La hiérarchisation des activités et des ressources devrait également porter sur la présence de l'ONU au niveau du pays. Nous croyons que l'ONU devrait s'intéresser tant aux pays sortant de conflits qu'aux pays qui mènent des activités de développement.

Le cadre directif commun devrait également se concrétiser dans les bureaux de pays de l'ONU en s'intégrant dans les stratégies nationales de développement des objectifs du Millénaire en matière de développement et autres buts qui constitueront une partie du cadre directif. Les bureaux de pays de l'ONU devraient encore être renforcés et améliorés afin de

jouer un rôle central dans les activités de plaidoyer, la mise en oeuvre et le conseil politique aux pays qui en ont besoin. C'est pourquoi les bureaux de pays de l'ONU devraient être dotés des ressources appropriées, notamment sur le plan financier et en termes d'effectifs, afin de s'acquitter des tâches importantes qui les attendent. Ceci nécessite des ressources supplémentaires et prévisibles, notamment des ressources de base qui jouent un rôle si indispensable pour les projets de développement en Afrique et dans les pays les moins avancés en général.

Nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général tendant à établir un document qui clarifierait les rôles et responsabilités dans le domaine de la coopération technique. Ceci permettrait à coup sûr de remédier aux problèmes actuels de duplication, de concurrence et de chevauchement qui sont communs au niveau des pays, et permettrait ainsi de faire des économies et de minimiser le gaspillage potentiel de ressources.

Ma délégation est favorable à une interaction plus étroite entre l'ONU et la société civile, ainsi qu'à des partenariats avec le secteur privé. Nous croyons que la promotion de tels partenariats accorderait certainement une valeur ajoutée à l'Organisation. Ce faisant, nous devons veiller à ce que la participation des organisations de la société civile aux affaires de l'ONU soit juste et équilibrée, une participation à laquelle les organisations de la société civile des pays en développement peuvent apporter une contribution utile. À cet égard, nous appuyons la proposition du Secrétaire général visant à constituer un groupe de personnalités chargé d'examiner les rapports entre l'ONU et la société civile.

La République du Mozambique est très favorable aux propositions du Secrétaire général tendant à améliorer l'efficacité de l'ONU et à rationaliser les activités budgétaires et administratives de l'Organisation. Nous appuyons la proposition du Secrétaire général en vue de préparer un budget-programme révisé pour 2004-2005, fondé sur les priorités de l'Organisation : un cadre directif commun pour l'ensemble du système des Nations Unies inspiré de la Déclaration du Millénaire, les textes adoptés à l'issue des grandes conférences et des grands sommets des Nations Unies, et les autres mandats législatifs adoptés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Nous avons pris note des propositions du Secrétaire général en vue de renforcer la mobilité dans le système des Nations Unies. À notre avis, la mobilité et le recrutement d'effectifs de qualité devraient avoir pour objectif de veiller à ce que chaque poste soit occupé par une personne qualifiée. Nous réaffirmons que la résolution 55/258 est la pierre angulaire de la gestion des ressources humaines à l'ONU. Nous réaffirmons en particulier notre position de principe sur la nécessité de veiller à une représentation géographique équitable et à un équilibre sexospécifique dans le personnel de l'ONU. C'est pourquoi nous engageons instamment le Secrétaire général à s'acquitter des dispositions pertinentes de la résolution 55/258, notamment en présentant un programme ayant des cibles précises relatives au recrutement de nationaux de pays non représentés ou sous-représentés.

Le processus de réforme dans lequel nous sommes engagés ne sera fructueux que si tous les membres de la famille des Nations Unies font montre de la volonté politique nécessaire et assument leur responsabilité collective. Au moment où nous parvenons à la partie la plus critique du processus de réforme, il faudrait accélérer le sentiment d'engagement. L'Assemblée peut être assurée de l'engagement et de la coopération de la République du Mozambique à cet égard.

M. Jacob (Israël) (*parle en anglais*) : Comme j'ai le privilège d'être le quarante-septième orateur sur ce point de l'ordre du jour, je m'efforcerais d'être bref. Le rapport dont nous sommes saisis, « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), n'est rien moins qu'extraordinaire. Il est concis, honnête et constructif. C'est un travail qui incarne l'esprit du programme lui-même, et il appelle à « des rapports moins nombreux mais plus riches d'informations et plus concis » (*par. 27*).

Je voudrais faire porter mes observations sur quatre aspects précis du rapport du Secrétaire général qui intéressent tout particulièrement ma délégation. Premièrement, pour ce qui est des activités de cet organe même, l'Assemblée générale, le Secrétaire général propose de fusionner les débats qui font double emploi et de réduire le nombre des questions habituellement inscrites à l'ordre du jour. Ma délégation a souvent déploré le ressassement automatique chaque année de résolutions sans qu'il soit

tenu compte de la pertinence de leur teneur ou de l'efficacité de leur application. On pourrait réduire le nombre des résolutions qui se chevauchent simplement en fusionnant et en éditant les textes, ce qui permettra ainsi de faire des économies de temps, d'argent et de paperasses. Le schéma des questions habituellement inscrites à l'ordre du jour est particulièrement irritant et inefficace. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général en faveur d'un examen plus rigoureux de cette pratique, ainsi que sa proposition visant à ce que l'on n'examine plus un grand nombre de questions chaque année.

Deuxièmement, l'appel du Secrétaire général pour que soient réordonnées les priorités, notamment l'accent placé sur la mise au point de solutions fondées sur les technologies, les questions de l'eau, la promotion de la bonne gouvernance en tant que base de la paix, et le renforcement de la capacité de l'ONU de lutter contre le terrorisme. Ma délégation estime que ces objectifs sont tout à fait appropriés. De notre point de vue, ces quatre priorités constituent l'ossature de la réconciliation régionale et sont porteuses d'une promesse de coopération, de développement et de prospérité pour tous les peuples épris de paix.

Troisièmement, dans son rapport, le Secrétaire général signale que « le Département de l'information souffre d'une fragmentation de ses efforts, qui tient à la multiplication de ses mandats et de ses missions » (*par. 60*). Notre délégation souscrit pleinement à cette déclaration. Les précieuses ressources de cette organisation ont été gaspillées pour déployer des efforts inutiles et partiels dans le domaine de l'information qu'ont perpétués les perspectives politiques partisans. Le nouveau modèle de fonctionnement du Département proposé par le Secrétaire général devrait corriger cette situation de gaspillage et contre-productive.

Enfin, le Secrétaire général préconise la mise en place d'un groupe chargé d'examiner les relations qui existent entre l'ONU et la société civile et de formuler des recommandations pratiques de modalités d'interaction. Les efforts visant à susciter un engagement plus actif de la société civile sur la base des procédures et des politiques qui traduisent une plus grande cohérence et plus de prévisibilité sont effectivement les bienvenus. Les clauses et conditions régissant l'accréditation et la participation des organisations non gouvernementales aux conférences

des Nations Unies méritent en effet d'être revues et améliorées afin, notamment, d'éviter que les priorités de l'Organisation ne soient confisquées pour servir d'autres intérêts.

Pour terminer, nous saluons et appuyons le rapport du Secrétaire général. Nous sommes disposés à participer aux efforts pour faire de la vision qu'il esquisse une réalité.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de sa présentation du rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1). Le Mexique salue ce nouvel effort du Secrétaire général en vue de réformer notre Organisation afin de lui permettre de faire face plus efficacement aux défis et aux possibilités apportés par le nouveau millénaire. Nous considérons que le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui, nécessaire et venant à point nommé, porte sur des domaines qui dépassent la sphère administrative et qui exigent par conséquent un attachement renouvelé de tous les États Membres au multilatéralisme. Il s'agit en somme de renforcer la capacité d'action de l'ONU en matière de paix et de développement.

À cet égard, je voudrais tout d'abord assurer le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale de l'appui et de la collaboration de la délégation mexicaine dans le travail de constitution du consensus qu'exige cet exercice. Nous maintiendrons une participation de haut niveau aux délibérations et aux négociations qui suivront ce débat, et nous chercherons toujours à faire passer l'intérêt général devant les considérations individuelles.

Il y a cinq ans, l'Organisation des Nations Unies s'est lancée dans un processus de transformation approfondie et nécessaire qui n'est pas encore terminé et qui recouvre aujourd'hui des domaines que nous n'aurions pas imaginé en 1997. Nous sommes passés de la réforme structurelle du Secrétariat à une révision des méthodes de travail de l'Organisation et des organes intergouvernementaux qui en font partie. Cela implique que soient prises une série de mesures non seulement au niveau du Secrétariat mais aussi et surtout des États Membres. Il incombe à tous les États Membres de revoir les priorités de l'Organisation et de lui donner une orientation générale qui lui permette de

faire appliquer les buts et principes qui sont les siens dans un contexte international en constante évolution.

Il est nécessaire de mettre au point une nouvelle vision stratégique qui tienne compte des nouvelles forces en présence et des nouvelles réalités si l'on veut que notre action reste pertinente dans le contexte international. Cela passe par l'abandon de certaines pratiques parlementaires obsolètes et par une réaffirmation de notre foi dans le système et dans la nécessité d'une action répartie de manière équilibrée et complémentaire entre les organes principaux de l'Organisation.

Nous estimons que les propositions figurant dans le rapport font partie de tout un ensemble de mesures que doivent mettre en oeuvre non seulement le Secrétariat mais également les autres organes principaux de l'ONU afin de nous permettre de progresser dans un processus de réforme ambitieux et soutenu. Nous saluons la franchise et la clarté avec lesquelles le rapport du Secrétaire général décrit la situation actuelle relativement à certains aspects de l'Organisation. Cette approche nous aide à en identifier les points forts comme les points faibles.

Il est évident que l'application intégrale des mesures proposées par le Secrétaire général exigera des consultations importantes et la volonté politique voulue des États Membres. Il y a différents moyens de faire avancer nos discussions. Nous sommes quant à nous favorables à la proposition tendant à créer un groupe officieux de haut niveau à composition non limitée. Nous devons faire en sorte que le processus reçoive une impulsion au plus haut niveau de nos délégations. En tout état de cause, nous devons préciser au plus tôt la nature du processus ainsi que le calendrier de nos débats futurs. Nous ne devons pas laisser passer l'occasion de prendre les décisions pertinentes qui s'avèrent indispensables. Il nous faut les adopter au plus vite.

Je voudrais maintenant me pencher sur certains aspects précis du rapport. S'agissant du budget, nous estimons que l'Organisation a réalisé des progrès importants au niveau de la planification, de la transparence, de la responsabilisation et de la discipline financière. Nous constatons également avec satisfaction une plus grande rationalisation des travaux de l'Organisation et une meilleure utilisation des ressources disponibles.

Le Mexique souscrit à l'analyse du Secrétaire général qui figurent dans la décision 1, à savoir que le budget-programme devrait mieux refléter les priorités de la Déclaration du Millénaire. Toutefois, ma délégation craint que cet exercice ait pour effet de laisser de côté un certain nombre de priorités, comme le désarmement et la lutte contre les stupéfiants, que le plan à moyen terme, en l'occurrence, reflète bien. Ma délégation serait intéressée de connaître la forme sous laquelle se traduirait cette proposition pour que ne soit pas modifié l'équilibre délicat entre les priorités établies dans le plan à moyen terme.

Ma délégation considère également qu'il sera nécessaire de débattre de manière approfondie de la décision 21 d), tendant à laisser au Secrétaire général une certaine latitude en matière budgétaire. Les deux critères qui devraient à notre avis guider nos débats sur la question sont, d'une part, la confiance des Membres dans le Secrétariat et, d'autre part, la nécessité de disposer de mécanismes de contrôle qui délimitent avec clarté le cadre dans lequel s'exercerait cette latitude du Secrétaire général.

Le Mexique, qui accorde une grande priorité à la question des droits de l'homme, souscrit globalement aux propositions incluses dans le rapport sur ce sujet. Il nous paraît notamment très important de renforcer le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ma délégation attend avec grand intérêt, à cet égard, les rapports et les plans qui vont être formulés pour mettre en oeuvre les décisions 2 à 5 du rapport du Secrétaire général.

Enfin, ma délégation estime que les ressources humaines constituent le bien le plus précieux des pays et des institutions. Nous comprenons les inquiétudes du Secrétaire général qui souhaite que l'Organisation des Nations Unies constitue un choix attirant pour son personnel. Nous n'ignorons pas que l'élaboration de méthodes de travail modernes exigera une souplesse accrue. Nous estimons, toutefois, que la priorité de la nouvelle culture du travail suggérée par le Secrétaire général devrait être la transparence.

Nous réaffirmons notre reconnaissance au Secrétaire général pour ses précieuses propositions, qui visent à l'évidence à renforcer l'efficacité de notre Organisation et à lui permettre de mieux cibler ses priorités. Ma délégation travaillera avec le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général pour atteindre ces objectifs.

M. Amer (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Nous nous réjouissons du fait que le Secrétaire général M. Kofi Annan ait entamé son second mandat en soumettant un certain nombre de propositions pour que l'Organisation des Nations Unies concentre ses efforts sur l'application des priorités énoncées à un certain nombre de conférences. Mon pays a déjà exprimé ses vues s'agissant des changements et des réformes proposés par le Secrétaire général dans le document A/57/387. Avant de faire plusieurs autres observations, je tiens à souligner que mon pays appuie pleinement les déclarations faites par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par le représentant de l'Afrique du Sud au nom de l'Union africaine, et par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe africain.

La Charte a énoncé les buts et principes de tous les organes principaux de l'ONU. Ces organes ont accompli un travail important au fil des ans, et la Déclaration du Millénaire représente une avancée à cet égard malgré les nombreux défis imprévus. Il n'en demeure pas moins que nous désirons créer une Organisation beaucoup plus puissante que dans le passé. Il est donc indispensable et urgent de rendre ces organes plus efficaces. Il convient d'applaudir cette nouvelle initiative que le Secrétaire général a prise en réponse aux désirs exprimés il y a deux ans par les chefs d'État et de gouvernement, lesquels ont affirmé clairement leur détermination à faire de notre Organisation un instrument plus efficace aux fins de la réalisation de ses objectifs.

Nous notons qu'il faut renforcer le rôle de l'Assemblée générale et c'est la tâche que nous nous sommes fixée. Cette année, les États Membres ont élu le Président et les vice-présidents de l'Assemblée et les présidents des grandes commissions trois mois avant le début de la session ordinaire. C'est un progrès important, mais nous pensons qu'il convient d'y apporter d'autres changements. Un certain nombre de résolutions de l'Organisation des Nations Unies sont restées lettre morte, ce qui est inacceptable. Nous devons donc nous employer à faire la différence entre les succès et les échecs et à envisager la manière d'examiner les causes de ces échecs. Nous devons faire preuve d'honnêteté, de crainte de donner l'impression que l'Assemblée générale n'est qu'une enceinte où certains se lamentent de certaines situations ou font les éloges d'autres choses, sans que personne n'écoute véritablement.

Le Secrétaire général a vu juste lorsqu'il a appelé l'Assemblée générale à rationaliser son ordre du jour. Nous sommes également favorables à l'idée d'étudier un certain nombre de questions tous les deux ans. Nous tenons également à avaliser la pratique utilisée à la présente session, à savoir le regroupement d'un certain nombre de questions pour les examiner conjointement. Nous ne pensons pas cependant qu'il convient de supprimer d'autres questions qui sont inscrites à l'ordre du jour depuis des années. Selon nous, cela est tributaire des décisions prises concernant ces questions : si elles ne sont pas appliquées, elles peuvent être effacées.

Le Secrétaire général a également dit que la réforme de l'Organisation des Nations Unies et la réforme du Conseil de sécurité devaient aller de pair. C'est une question très importante. Il convient donc de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour sortir de l'impasse dans ce domaine afin de faciliter la réforme du Conseil de sécurité de manière à ce que celui-ci représente réellement tous les États.

Ma délégation appuie la déclaration du Secrétaire général selon laquelle la réforme du Conseil ne saurait se limiter à la seule augmentation du nombre de ses membres, mais qu'il convient également d'améliorer les méthodes de travail du Conseil. Nous avons réalisé de grands progrès dans ce domaine, mais c'est insuffisant. Il convient d'améliorer ses méthodes de travail et de combler les lacunes à cet égard. Les changements les plus récents introduits dans les travaux du Conseil doivent être institutionnalisés.

Le Secrétaire général a également affirmé que le Conseil de sécurité devait faire appel à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social pour l'aider à aborder questions et problèmes. Les États Membres devraient aussi déployer des efforts pour encourager les travaux du Conseil de sécurité et augmenter ses contacts avec d'autres organes, notamment la Cour internationale de Justice, ainsi qu'avec des organisations et arrangements régionaux. Le Conseil de sécurité doit faire preuve d'une transparence accrue dans ses travaux et d'une plus grande neutralité et objectivité. Il ne devrait pas fonctionner en fonction de la politique de deux poids, deux mesures. Nous devons remédier à ces défauts, qui ont eu des conséquences fâcheuses sur la paix et la sécurité internationales.

Le Secrétaire général a décrit les domaines qui doivent être renforcés. De nombreuses réunions ont eu lieu l'année dernière, mais un certain nombre de pays n'ont pas pu y participer effectivement. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de sensibiliser davantage la communauté internationale à cet égard, et nous adjurons tous les États Membres de faire montre de discipline et de ne pas demander la convocation d'autres conférences, à l'exception des conférences de haut niveau qui font l'objet de débats sur de nouvelles questions.

Nous sommes pleinement conscients que nous ne devons pas produire d'autres rapports futiles. Les rapports devraient être plus courts, leur contenu doit être de meilleure qualité et ils doivent être transparents et refléter les résultats des consultations qui ont été tenues avec les pays concernés. Nous devons éliminer les problèmes liés à la rédaction des rapports consolidés avec les pays concernés. Les pays devraient soumettre leurs rapports à temps, et ils doivent être disponibles dans les langues officielles.

Le rapport du Secrétaire général mentionne l'adaptation du programme de travail de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il soit conforme aux objectifs du Millénaire en matière de développement. Nous appuyons ses commentaires s'agissant d'une recherche plus approfondie des causes des conflits face aux menaces militaires. Cela devrait devenir une priorité pour l'Organisation. Nous pensons qu'il est important, à cet égard, d'accroître l'appui à la campagne internationale visant à éliminer les armes de destruction massive.

Mais l'Assemblée générale ne doit pas seulement prodiguer des conseils et fournir une aide aux pays afin qu'ils puissent renforcer leurs cadres législatif et administratif en vue de combattre le terrorisme. Il est nécessaire d'examiner les causes du terrorisme en vue de définir et remédier à la situation, dans le contexte d'une vision globale, en gardant à l'esprit les intérêts, les préoccupations et la sécurité de tous.

Il y a actuellement de nombreux organes créés au titre des conventions relatives aux droits de l'homme ainsi que des rapports périodiques conséquents et cela peut engendrer de lourdes charges pour tous les pays, notamment les pays en développement. Mais nous pensons que chaque État a besoin de soumettre un rapport consolidé dans le cadre des diverses dispositions en la matière. Cela nous permettra d'éviter

le double emploi et de diminuer les charges humaines et financières qui en résultent. Mais cette idée a besoin d'être précisée davantage. Nous espérons que cet objectif pourra se réaliser, dans le respect des recommandations du Haut Commissaire aux droits de l'homme. Nous pensons que la question des droits de l'homme est très importante et sensible, et que nous avons besoin de faire preuve d'impartialité, d'objectivité et de non-sélectivité ainsi que de respect pour les diverses cultures et leurs croyances.

Nous appuyons vivement le rôle de l'ONU visant à aider l'Afrique à faire face aux divers défis auxquels elle est confrontée, et nous sommes heureux que le Secrétaire général ait redit que l'Afrique est l'une des préoccupations majeures de l'ONU. L'Organisation doit continuer de travailler pour que le continent africain occupe la place qu'il mérite et pour que tous les pays africains puissent jouir des fruits de leurs efforts.

La coopération entre l'ONU et la société civile s'est développée au fil des années, mais nous notons dans le rapport du Secrétaire général qu'elle pourrait encore se renforcer. Cela a été réaffirmé lors de nombreuses rencontres, et tout récemment au Sommet de Johannesburg. Certains aspects doivent être pris en charge par le groupe d'éminentes personnalités que le Secrétaire général envisage de créer, notamment la mise en place de règles garantissant une large participation, particulièrement des organisations non gouvernementales des pays en développement. Comme le Secrétaire général l'indique, la participation de ces organisations est très faible par rapport à celle des pays industrialisés.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies propose également un certain nombre de mesures visant à simplifier le processus de planification et d'élaboration du budget. Nous pensons que la réduction à deux ans de la période couverte par un plan à moyen terme la rendrait proche d'un plan à court terme, et elle pourrait ne pas suffire pour réaliser certains objectifs. Un transfert de ressources pourrait se faire mais de façon minimale, et en fonction de critères clairs.

Nous pensons que les fonctionnaires des Nations Unies devraient répondre au critère de compétence, et il faut assurer un équilibre dans le recrutement des fonctionnaires des États Membres. Nous encourageons le Secrétaire général à maintenir des contacts avec les

institutions académiques, surtout des pays sous-représentés ou pas du tout représentés, dont mon pays, pour recruter des fonctionnaires qui sont disposés à consacrer leur vie à l'Organisation, partout dans le monde. Évidemment, ceci ne doit pas affecter le recrutement de nouveaux fonctionnaires qui pourraient satisfaire aux besoins de l'Organisation.

Pour terminer, le Secrétaire général devrait prendre des mesures répondant aux recommandations figurant dans le rapport. Le Président de l'Assemblée générale nous a informés de ce qu'il envisage de faire au sujet des réformes suggérées par le Secrétaire général, mais il appartient aux États Membres de décider. La délégation de mon pays participera utilement à ce processus, et nous nous engageons à coopérer dans ce domaine.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine au cours de ce débat. La délégation jamaïcaine voudrait ajouter un certain nombre de commentaires, après avoir étudié le rapport du Secrétaire général, intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement ». Nous considérons les propositions qui y figurent comme des initiatives importantes en matière de réforme, et nous soutenons leurs objectifs.

Le rapport s'appuie sur un processus entamé en 1997 et propose des ajustements pour améliorer l'efficacité des opérations du Secrétariat. Nous félicitons le Secrétaire général pour sa vision de modernisation qui vise à accroître l'efficacité des arrangements administratifs, en vue de fournir de meilleurs services aux États Membres.

Les objectifs du Millénaire en matière de développement ainsi que les résultats des conférences mondiales, tenues au cours de la décennie écoulée, ont fixé de nouvelles priorités qui visent notamment à réaliser un développement socioéconomique et règlement pacifique des conflits, et à faire face aux nouvelles menaces à la sécurité internationale. Nous convenons qu'il est indispensable que l'ONU adapte ses programmes pour répondre aux besoins et priorités de l'époque. La Jamaïque soutient la décision 1, qui envisage d'adapter le budget-programme aux priorités fixées dans la Déclaration du Millénaire.

Nous sommes également favorables à la proposition d'un plan à moyen terme plus court et plus

stratégique couvrant deux années au lieu de quatre. Nous pensons que cela faciliterait des adaptations pragmatiques dans un cycle budgétaire plus court.

S'agissant des droits de l'homme, la Jamaïque estime que l'ONU a un rôle important à jouer pour les renforcer. Nous relevons les progrès faits dans la promotion des normes et pratiques en matière de droits de l'homme et de promotion des droits de l'homme au niveau des pays. Nous appuyons donc la proposition visant à rationaliser les ressources au sein du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme. Cela devrait donner lieu à de meilleurs arrangements entre le Commissariat et les gouvernements et à une réduction des coûts actuels liés à la présentation de rapports.

Nous appuyons également le renforcement de la diffusion de l'information sur les activités de l'ONU. Nous saluons les propositions visant repositionner le Département de l'information.

S'agissant des centres d'information des Nations Unies, ma délégation reconnaît le rôle important qu'ils jouent pour diffuser l'information au niveau des pays. Pour les pays en développement, les centres sont un instrument utile permettant de sensibiliser l'opinion sur le rôle vital de l'ONU et sur la façon dont elle travaille pour eux. Nous notons que le rapport propose la rationalisation de ces centres autour de centres régionaux, en commençant par l'Europe. Nous sommes conscients du besoin de minimiser les coûts tout en maintenant les centres, mais nous mettons en garde contre d'autres plans de régionalisation qui doivent absolument tenir compte des besoins spécifiques des régions concernées.

L'intégration des bibliothèques des Nations Unies par le biais de l'utilisation de technologies de l'information est naturellement utile pour améliorer l'accès à l'information. Ma délégation soutient les mesures visant à assurer des systèmes plus efficaces. La création d'un portail électronique multilingue pour accéder aux collections, aux documents et à l'information est une mesure positive, mais il faut tenir compte des pays qui ne disposent pas de capacités technologiques pour accéder à cette information. Nous pensons donc que l'accès à l'information doit pouvoir se faire pour tous les pays en développement qui ne disposent pas toujours de capacités technologiques suffisantes.

La rationalisation des rapports et la gestion des conférences et des réunions sont des domaines dans lesquels une réforme s'impose. Ma délégation partage l'avis selon lequel il existe beaucoup de chevauchements inutiles dans le domaine des rapports. Il faut tout mettre en oeuvre pour réduire ce double emploi. Nous convenons également qu'il est nécessaire de rationaliser les rapports afin de les rendre plus synthétiques et plus clairs, ainsi que de réduire le volume et la fréquence des rapports, sans pour autant en sacrifier la qualité ou l'exhaustivité.

Une amélioration de la coordination entre les différentes composantes de l'ONU s'est avérée un moyen efficace de relever les défis, notamment ceux auxquels les pays en développement sont confrontés. La Jamaïque appuie la proposition visant à élaborer un plan d'exécution qui comprend une programmation concertée et la mise en commun des ressources dans les bureaux de pays de l'ONU. Nous estimons que la prestation d'une coopération technique aux pays en développement est d'une importance particulière. À cet égard, nous exprimons une certaine préoccupation à l'égard des propositions contenues dans les paragraphes 50 et 51, qui visent à incorporer les droits de l'homme dans les activités opérationnelles au niveau de pays. Nous craignons que des ressources soient détournées des domaines traditionnels de la coopération technique. Nous attendons par conséquent avec intérêt que le rapport soit présenté en septembre 2003 et que l'on nous précise les rôles et les responsabilités dans le domaine de la coopération technique.

Un aspect important des nouvelles réformes est le système destiné à allouer les ressources aux priorités. La proposition du Secrétaire général visant à simplifier et à écourter le cycle de planification et de budgétisation semble être une proposition pratique et viable. Un plan à moyen terme portant sur deux ans plutôt que sur quatre est mieux à même de permettre des ajustements pragmatiques aux fins de satisfaire les nouveaux besoins et exigences de notre époque. Il est évidemment indispensable de modifier quelque peu le rôle du Comité du programme et de la coordination, qui nécessite de nouveaux débats.

La Jamaïque appuie l'opinion selon laquelle l'influence et la vitalité de l'Organisation reposent sur son corps de fonctionnaires internationaux permanents qui consacrent leur carrière au service des Nations Unies. L'élaboration d'une politique globale en matière

de ressources humaines est par conséquent essentielle pour veiller à ce que l'ONU attire et préserve du personnel de grande qualité. C'est dans ce contexte que nous nous félicitons des mesures de réforme en cours concernant la gestion des ressources humaines, destinées à encourager la mobilité, à élargir l'éventail des possibilités offertes aux agents des services généraux, à remonter le moral du personnel et à rajeunir le Secrétariat de l'Organisation.

Enfin, nous attendons avec intérêt de participer à un processus qui permettra à tous les États Membres de dégager une position de consensus à propos des initiatives proposées dans le rapport du Secrétaire général. Le renforcement de l'Organisation des Nations Unies est un processus qui nous concerne tous et l'Organisation doit être organisée et réformée en vue de servir nos objectifs communs. La Jamaïque, comme toujours, est disposée à y prendre part.

M. Hussein (Éthiopie) (*parle en anglais*) : D'emblée, permettez-moi, une fois de plus, de vous dire combien je suis heureux de vous voir, Madame, présider l'examen de ce point important de l'ordre du jour dont l'Assemblée générale est saisie.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général Kofi Annan pour son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387).

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de la République arabe d'Égypte qui a fourni, au nom du Groupe africain, des détails sur le document officiel présenté par l'Afrique.

Nous pensons que le rapport du Secrétaire général arrive à point nommé. Je dis cela car deux ans auparavant, nous avons adopté la Déclaration du Millénaire ainsi que ses objectifs du Millénaire en matière de développement. Nous estimons que ces objectifs non seulement constituent ce qui permet de définir l'objectif clef de la communauté internationale, mais qu'ils serviront également d'aune à laquelle pourront être mesurés dans environ 10 ans les efforts que nous aurons déployés en commun. Les examens qui ont été faits auparavant des objectifs en matière de développement convenus à l'échelle internationale laissent beaucoup à désirer, un problème qui a particulièrement été ressenti sur le continent africain. Je voudrais également dire que le rapport arrive à point nommé en ceci que le programme actuel visant à renforcer l'ONU doit être bien géré aux fins

d'améliorer l'efficacité de l'Organisation afin qu'elle puisse pleinement atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de présenter un budget-programme entièrement révisé à l'Assemblée générale en 2003, reflétant mieux les priorités convenues à l'Assemblée du Millénaire.

L'Assemblée générale examine actuellement le programme du Secrétaire général pour aller plus loin dans le changement, à une époque où l'Assemblée s'est déclarée favorable et où les États Membres ont exprimé leur plein appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise par le Secrétaire général de mieux coordonner l'appui apporté par le Secrétariat à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social lorsqu'ils examineront les questions ayant trait à l'Afrique.

Ma délégation se félicite de la mise au point d'un plan d'exécution par le Groupe des Nations Unies pour le développement visant à accroître l'efficacité de la présence de l'Organisation dans les pays en développement. Dans le même temps, nous souhaitons encourager le Groupe à élaborer un plan permettant une mobilisation efficace et accrue des ressources consacrées aux activités opérationnelles de l'ONU en matière de développement. Ma délégation est également favorable à l'examen de la requête du Secrétaire général en vue d'une latitude de réaffecter des ressources d'un programme à l'autre, une fois, bien sûr, que les questions de responsabilité et de surveillance auront été tirées au clair.

S'agissant des questions relatives aux ressources humaines, nous appuyons pleinement la proposition du Secrétaire général visant à accroître la mobilité du personnel au sein du système des Nations Unies. En tant qu'un des nombreux lieux d'affectation, l'Éthiopie est pour sa part prête à coopérer pleinement à cet égard. Nous sommes également heureux des intentions du Secrétaire général consistant à élargir l'éventail des possibilités offertes aux agents des services généraux. Dans ce contexte, nous appuyons la requête de porter à 25 % le contingent actuel de postes d'administrateurs disponibles pour les candidats ayant passé avec succès l'examen.

Dans le domaine de l'information, nous saluons les mesures prises par M. Annan pour essayer de transformer un Département de l'information

fragmenté et inefficace en un Département qui n'a rien à se reprocher au sujet des nombreuses activités positives que déploie l'ONU et auxquelles il participe actuellement. Pour avoir une influence, le Département devrait vigoureusement plaider en faveur du multilatéralisme. Nous voyons que plusieurs des 71 centres d'information dans le monde publient très peu d'information, je n'évoque même pas la tentative du Département de militer en faveur de l'ONU. Le Département est en fait attaqué aujourd'hui dans de nombreux milieux. Le Secrétaire général propose

« de rationaliser le réseau des centres d'information des Nations Unies autour de pôles régionaux, en commençant par la création d'un centre régional d'information pour l'Europe occidentale » (*A/57/387, décision 8, par. 72*).

Cela permettra, au moins en Europe, de regrouper 13 centres d'information en un seul pôle. Voilà qui est excellent, et nous l'appuyons.

Ma délégation souscrit également à l'idée d'accorder une attention particulière à des pays donnés – et je parle ici de certains pays développés où d'aucuns critiquent constamment l'ONU pour ce qu'elle représente. Dans ces pays – je n'ai pas besoin de citer des noms car nous savons desquels il s'agit –, l'ONU doit, par le truchement du Département de l'information, prendre l'initiative et défendre toutes les valeurs pour lesquelles l'Organisation s'est battue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Étant la seule organisation mondiale multilatérale, nous ne devrions pas hésiter à la défendre. L'organe de l'ONU chargé de ce travail est le Département de l'information. C'est dans ce contexte que ma délégation appuie l'intention du Secrétaire général de réformer ce Département, qui, à notre avis, est demeuré en veilleuse et ne s'est pas acquitté de son travail, et ce, pas parce qu'il ne disposait ni de personnel, ni de centres, ni de directives, ni de missions ni de mandats. Nous appuyons par conséquent les tentatives proposées de changer cet état de fait.

Comme le note le Secrétaire général dans son rapport, la réforme est un processus. L'ONU doit changer et s'adapter pour relever les défis auxquels l'humanité est confrontée : l'élimination de la pauvreté, le développement durable et la lutte contre l'ignorance, les maladies et l'injustice. Ce n'est pas que nous soyons en deçà de ce qu'il faut faire. Ce n'est pas que nous soyons à court de décisions et de

recommandations adoptées au plus haut niveau par cette Assemblée. Je n'en suggérerai donc aucune pour le moment. La question n'est pas, par conséquent, de savoir si la réforme est nécessaire.

La question, en un mot, est de savoir si le changement peut être géré de façon à faire de l'ONU un outil efficace de prévention contre tout risque de marginalisation de la majorité dans le cadre du processus de mondialisation qui se déroule sous nos yeux. Si nous réussissons à l'éviter, nous vivrons dans un monde sain. Si nous échouons, je crains alors que l'ONU devienne, comme certains l'ont dit, une tribune tenant lieu de simple club de discussion. Je suis certain qu'aucun de nous ne voudrait qu'elle soit qualifiée de la sorte. Je viens d'un pays où l'organisation multilatérale qui a précédé l'ONU, la Société des Nations, a démissionné et où le chef d'État éthiopien d'alors, l'Empereur Haile Selassié, avait lancé un appel qui n'avait pas été entendu, et nous savons naturellement le sort qui a été réservé à cette organisation. Je suis tout à fait certain que le même sort ne sera pas réservé à notre Organisation tant que nous nous battons pour les valeurs qu'elle représente.

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président pour avoir convoqué le présent débat sur une question d'une importance capitale pour le Népal et la communauté mondiale. Je rends hommage également au Secrétaire général pour son rapport sur ce point de l'ordre du jour et pour la présentation qu'il en a faite à la plénière. Ce rapport donne matière à notre débat.

Ma délégation se félicite de la proposition du Secrétaire général de réformer l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons qu'il s'agit d'une bonne proposition ayant de formidables perspectives d'amélioration de l'activité de l'organe mondial. La vaste gamme de recommandations constitue un grand pas en avant dans la série homogène de réformes que le Secrétaire général a entreprises jusqu'ici. Puisque la proposition a des incidences profondes, elle exige un examen attentif de la part des États Membres.

Les réformes sont pour une organisation ce qu'est l'oxygène pour notre corps. L'oxygène des réformes doit donc continuer à circuler pour maintenir l'ONU dans sa vigueur et sa robustesse de façon à ce qu'elle puisse affronter ses nouveaux défis. Sinon, l'atrophie institutionnelle surviendra. Conscients de ce fait, les chefs d'État et de gouvernement nous ont énoncé, dans

la Déclaration du Millénaire, les tâches à exécuter dans une quête commune d'un monde pacifique et prospère où les droits de l'homme, la justice et la primauté du droit sont respectés et promus. Les conférences de Monterrey, de Doha et de Johannesburg nous ont indiqué la marche à suivre et, pour ce faire, nous avons besoin d'une ONU plus forte.

Dans l'ensemble, le Népal souscrit au diagnostic établi par le Secrétaire général des maladies dont souffre l'ONU et aux nombreuses prescriptions pour remédier à la situation. Par exemple, nous convenons avec lui que l'Assemblée générale doit rationaliser davantage son ordre du jour, et l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques doivent définir et mieux coordonner leurs tâches. En même temps, nous estimons donc qu'aucune réforme de l'ONU ne serait complète sans les réformes du Conseil de sécurité, actuellement au point mort.

Plus concrètement, nous estimons que les recommandations du Secrétaire général pour réformer l'ONU ajouteront une valeur formidable à notre travail et aux services que l'organe mondial fournit aux citoyens de cette planète. Cependant, davantage de données techniques sont nécessaires sur la plupart de ses recommandations, sinon sur toutes, avant de porter un jugement mieux avisé. Ma délégation exhorte donc le Secrétaire général à fournir rapidement les données essentielles à l'appui de ses recommandations. Toutefois, qu'il me soit permis de faire quelques observations générales à ce stade sur certaines propositions spécifiques du Secrétaire général.

À l'évidence, il est nécessaire d'aligner le budget sur les priorités de l'ONU et d'examiner les liens entre le budget et le plan à moyen terme, de façon à ce que tous deux demeurent pertinents. Il est également impératif de revoir les mécanismes de planification et d'élaboration du budget en vue de leur rationalisation. À cet égard, le Secrétaire général a fait des recommandations sérieuses et ambitieuses, qui, de l'avis de ma délégation, méritent un examen sérieux et approfondi de la part des États Membres avant qu'ils ne se prononcent. Les États Membres devraient examiner la question d'accorder une plus grande latitude à la réaffectation des ressources budgétaires en tenant compte de la nécessité de maintenir leur contrôle législatif sur le budget.

Améliorer la gestion des droits de l'homme et simplifier les règles en matière de présentation de

rapports est vital pour nous tous afin que les nations, petites et pauvres, puissent également s'acquitter de leurs obligations. Nous reconnaissons dans l'ensemble qu'il est nécessaire de repositionner le Département de l'information et de réformer la Bibliothèque des Nations Unies afin de fournir de meilleurs services aux États Membres, en particulier aux pays en développement.

La restructuration des centres d'information des Nations Unies nuirait aux intérêts des pays en développement peu nantis en matière d'information si elle devait entraîner l'affaiblissement ou la fermeture des centres d'information dans ces pays.

Tout en se félicitant des mesures tendant à rendre les rapports plus analytiques, mieux ciblés et synthétiques, le Népal souligne la nécessité de faire preuve de prudence afin d'éviter que ce processus ne finisse par porter atteinte à la qualité ou à la disponibilité des documents que les États Membres désirent.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général quant à la nécessité évidente d'améliorer la planification des réunions et des conférences officielles. En tant que petite délégation qui s'efforce de faire face à l'ampleur stupéfiante de l'activité de l'ONU, nous savons combien il peut être difficile et pénible de couvrir plusieurs réunions d'une importance capitale pour nous mais qui se déroulent en parallèle. Toutefois, une meilleure planification des réunions et des conférences ne doit pas céder la place au caractère sélectif des consultations.

Même si les efforts tendant à conjuguer les ressources à l'échelle du système afin d'assurer une plus grande cohérence, synergie et efficacité du système des Nations Unies sont les bienvenus, il nous faut savoir comment cette proposition va être mise en œuvre. Nous ne voudrions pas que ceci diminue l'importance des priorités et les centres d'intérêt des parties constituantes des Nations Unies concernées ou ôte tout dynamisme à leurs activités.

L'initiative tendant à préciser les rôles et les responsabilités qui incombent à l'Organisation sur un large éventail de questions et de domaines dont elle s'occupe n'a que trop tardé. Nous aimerions, toutefois, recevoir un complément d'information en la matière. Par ailleurs, nous sommes convaincus que les départements qui devraient aider à mettre en œuvre les résultats des conférences de Monterrey et de

Johannesburg ne doivent pas faire l'objet de réductions ni voir un affaiblissement de leurs capacités. Dans ce contexte, nous appuyons pleinement le renforcement de la fonction du Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique.

Le Népal fait siennes la plupart des mesures que le Secrétaire général a évoquées et qui sont destinées à améliorer la gestion des ressources humaines à l'ONU. Toutefois, nous aurions aimé voir l'inclusion de mesures destinées à répondre à des questions importantes comme par exemple les questions de savoir comment améliorer l'efficacité, comment éliminer les licenciements et comment lier résolument les avantages de toutes natures à la productivité dans le travail. De même, les mesures prises pour éliminer le gaspillage et améliorer l'efficacité de l'Organisation, tout en corrigeant le déséquilibre géographique grave qui existe parmi les fonctionnaires de l'ONU auraient atténué les préoccupations que nous connaissons depuis longtemps.

J'ai une longue expérience des réformes administratives, dont je tire la conclusion suivante: ceux qui veulent maintenir le statu quo doivent essayer de parvenir à une réforme progressive. Ceux qui veulent une réforme progressive doivent essayer de parvenir à une réforme ambitieuse. Quant à ceux qui veulent une réforme radicale, ils ne cherchent pas du tout à réformer. Toutefois, il nous faut procéder à une réforme si nous voulons conserver à l'Organisation sa raison d'être et sa vitalité.

La deuxième série de réformes que propose le Secrétaire général constitue un grand pas dans la bonne direction. Nous devons l'encourager à appliquer ces recommandations qui entrent d'ores et déjà dans le cadre de son mandat. En revanche, les États Membres feraient bien d'examiner soigneusement et de toute urgence les recommandations qui exigent que de nouveaux mandats soient accordés au Secrétaire général. Une fois que nous disposerons d'informations circonstanciées nous devons nous attaquer à cette tâche. Nous pensons en effet que c'est là la bonne démarche si nous voulons progresser.

Je tiens à assurer le Président que ma délégation apportera son plein appui à ses efforts tendant à favoriser l'application dans les meilleurs délais des réformes proposées.

M. Stanislaus (Grenade) (*parle en anglais*) : Le rapport opportun, ambitieux et prospectif de notre

Secrétaire général avisé et intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), qui fait l'objet du présent débat, peut améliorer notre programme de travail durant les années à venir, si nous procédons à une évaluation objective et consciencieuse de son contenu.

Afin de renforcer l'Organisation des Nations Unies qui oeuvre maintenant depuis cinquante-huit ans dans un but utile, constructif et humanitaire au service de l'humanité, nous devons nous livrer à une autoanalyse et une autocritique impartiales qui porteront sur le mode de fonctionnement et le *modus vivendi* de notre Organisation. Je compte évoquer le brièvement le premier de ces éléments et, dans le souci de la division du travail, je m'en remettrai à mes collègues plus philosophes et plus avisés que moi pour aborder le deuxième élément.

Si un programme pour le changement implique un changement ou une réforme dans le sens d'une amélioration, nous en tant qu'États Membres devons être à la hauteur du défi et prendre le taureau par les cornes pour instituer les mesures qui s'imposent.

La dynamique du changement se manifeste généralement de trois manières, même lorsque le changement est à la fois souhaitable et positif. Après une période initiale de doutes on voit apparaître une résistance et, enfin, vient l'acceptation du changement. Ceci est largement confirmé par le nombre d'années depuis lesquelles nous débattons de la réforme de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Où en sommes-nous à présent? Toujours à douter, toujours à résister ou bien les deux à la fois? Quand allons-nous nous rendre à l'évidence et admettre qu'il y a très peu de choses dont on puisse être sûr dans ce monde, mais qu'en revanche, il y a une chose qui est sûre et c'est le changement? En effet, il est inévitable. Parfois, il entraîne des améliorations, et parfois il aggrave la situation. C'est pourquoi nous devons faire preuve de tant de prudence quand il s'agit d'introduire des changements.

Cela dit, il faut vraiment être à moitié aveugle ou à moitié borgne pour ne pas voir que le changement le moins douloureux et le plus économique que l'ONU pourrait entreprendre dans un premier temps consisterait à réduire le nombre et la longueur des déclarations et des rapports. À cette fin, nous devons avoir la volonté politique de surmonter notre besoin insatiable de discours répétitifs et obscurs, et ainsi

nous épargner les uns aux autres des châtimements verbaux excessifs. Chose plus importante encore, il faut penser au temps et à l'argent que l'on pourrait économiser si l'on se contentait de changer notre *modus operandi* à cet égard. L'Organisation a tout à gagner en regroupant les points qui figurent en permanence à l'ordre du jour afin de gagner du temps, des compétences et de l'argent.

En outre, il semblerait que les différents points à l'ordre du jour qui sont renvoyés aux six grandes commissions de l'Assemblée générale qui sont chargées d'en débattre et de les approuver, par une mise aux voix ou par consensus, peuvent être rationalisés davantage. Ainsi, ne sera-t-il plus nécessaire de renvoyer ces mêmes points à l'Assemblée générale pour qu'elle les adopte. Ceci paraît superflu car les délégations ne modifient presque jamais leurs positions en quelques jours. La rationalisation du travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions peut avoir pour effet de réduire les chevauchements, la confusion et les doubles emplois – autant de choses qui nous font perdre notre temps.

Le Président John F. Kennedy, dans une de ses déclarations d'une grande profondeur, a dit « nous devons utiliser le temps comme outil et non comme repose-pied ». Le temps est notre plus grand allié et notre meilleur atout, et s'il est bien utilisé, il peut servir de base à une philosophie de la vie, telle qu'elle apparaît dans le traité suivant.

Prend le temps de penser – c'est une source de puissance. Prend le temps de lire – c'est le fondement de la sagesse. Prend le temps de travailler – c'est le prix du succès. Prend le temps de jouer – c'est le secret de la jeunesse éternelle. Prend le temps de prier – c'est le plus grand pouvoir sur cette terre. Prend le temps de rire – c'est la musique de l'âme. Prend le temps d'être charitable – c'est la voie du Paradis.

Pour des raisons de temps, je n'ai abordé que brièvement un aspect de la modification du programme dans le mode d'organisation de notre Organisation – moins de verbiage et des discours plus convaincants. Cela rappelle le commandement divin : « Résume ton discours, dis beaucoup en peu de mots » (*La Bible, L'Ecclésiaste 32:8*), car souvent la parole est un outil qui sert à ne rien. De plus, il y en a tellement parmi nous qui savent ne rien dire et le dire si bien. À cet

égard, l'avis d'un professeur d'éloquence est approprié dans la situation actuelle :

« Lorsque vous parlez, réglez-vous sur ces trois S : Soyez bref, Soyez brillant, et Soyez concis. »

Avant de terminer, toutefois, je voudrais réaffirmer la confiance de mon pays et de ma délégation dans l'ONU, le parlement de l'humanité, en rappelant le compliment fait à l'ONU par le premier Secrétaire général adjoint, et celui qui a servi le plus longtemps à ce poste avant de prendre sa retraite, Sir Brian Urquhart : « Si l'ONU n'existait pas, il faudrait l'inventer ». Le Secrétaire général Dag Hammarskjöld, qui reste cher à notre mémoire, l'a parfaitement exprimé à propos de notre Organisation et de la fragilité humaine, lorsqu'il a dit : « L'ONU n'a pas été conçue pour nous conduire au paradis, mais pour nous sauver de l'enfer. »

Pour terminer, puisque j'ai parlé de la dynamique du changement, je voudrais terminer par la philosophie du changement tirée d'un ancien psalmiste et philosophe :

« Seigneur, donne moi la sérénité d'accepter les choses que je ne peux changer, le courage de changer celles que je peux modifier, et la sagesse de faire la distinction ».

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Il est toujours difficile de parler après le Représentant permanent de la Grenade. Je vais toutefois faire de mon mieux en restant naturel.

Ma délégation voudrait, pour commencer, s'associer aux déclarations faites par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77, par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe africain. Ma délégation souhaiterait ajouter à la tonalité positive de ces déclarations et apporter des contributions supplémentaires ici et là.

Ma délégation est tout à fait d'accord avec la proposition de l'Assemblée générale visant à ce que, après la conclusion du débat plénier, il y ait une série de consultations plénières informelles. À ce stade, nous souhaiterions souligner que ces dernières devraient être guidées par une approche transparente et stratégique, plutôt que d'entrer dans des détails qui prennent

beaucoup de temps, qui sont intéressants mais qui ne nous conduiront nulle part. Ma délégation estime que la propension de certaines délégations à débattre des détails dérive du caractère normatif du rapport lui-même. Notre préoccupation principale, toutefois, devrait porter sur les règles et les mesures qui pourront, selon les termes du Secrétaire général,

« faire de l'ONU un instrument plus efficace au service du monde entier » (*A/54/2000, par. 367*).

Le programme de réformes, qui est bien explicité par le Secrétaire général, se situe dans la lignée du processus qu'il a lancé en 1997, que les États Membres ont salué et approuvé. Cette expérience a été très enrichissante en ce que tous les États Membres ont été impliqués et que le résultat a été assez positif, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général. Nous espérons que le même esprit prévaudra à cette occasion.

Je m'empresse d'ajouter que, depuis que le débat a commencé hier, il y a eu des exposés très animés et des propositions concrètes qui je pense, seront utiles pour les consultations à venir. Ma délégation estime que nous pouvons éviter de longs débats sur des points techniques si, au cours des réunions informelles à venir, le Secrétariat peut nous fournir de brefs éclaircissements supplémentaires. Ceux-ci pourraient être publiés en tant que documents officiels, en tant que complément ou supplément au rapport du Secrétaire général, qu'il conviendra.

Je voudrais maintenant aborder brièvement quelques-unes des propositions de réforme. Tout d'abord, ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général de son intention de traduire les priorités exprimées dans la Déclaration du Millénaire dans les travaux de l'Organisation. Ma délégation espère que nous pourrions tous soutenir cet objectif. Étant donné que la Déclaration a été élaborée au Sommet, il faut espérer que cette adaptation saura être faite à l'échelle du système des Nations Unies. Les objectifs du Millénaire en matière de développement sont en ce moment traduits en termes de priorités pour les États Membres, notamment le mien.

Deuxièmement, ma délégation se félicite de l'élan donné par certaines propositions visant à remodeler et à vitaliser la façon dont l'Organisation communique à propos de sa mission et de ses progrès aux États Membres et au reste de la communauté mondiale. Nous souhaiterions seulement émettre des

réserves quant aux centres d'information. Ma délégation voudrait souligner qu'il faudrait renforcer les centres situés dans les pays en développement, à la fois en termes de personnel et de ressources. Je n'ai guère besoin d'insister sur le fait que les populations des pays en développement ont plus besoin de l'ONU, pas moins.

Troisièmement, en ce qui concerne le renforcement du Secrétariat, ma délégation est tout à fait d'accord. Toutefois, il faut garder à l'esprit deux préoccupations. D'un côté, l'Afrique a besoin d'une attention du Secrétariat qui soit plus que de façade. Les problèmes des conflits, de la maladie et du développement sont réels. La coordination à ce niveau est vitale si nous voulons que les ressources qui sont dirigées par des myriades de voies au sein du système des Nations Unies aient l'impact désiré. L'autre préoccupation tient à l'équilibre habile qu'il convient de trouver pour renforcer la bureaucratie sans diminuer la participation démocratique des États Membres. Il est important de garder constamment à l'esprit le fait qu'une réduction du nombre des réunions ne devrait en aucun cas intervenir aux dépens de la participation démocratique des États Membres.

Quatrièmement, ma délégation voudrait insister sur le fait que s'agissant des propositions relatives aux organes créés par des traités, il est impératif de consulter les États parties aux conventions pertinentes concernant les mesures envisagées pour rationaliser les procédures de présentation des rapports et celles sur le respect des obligations qui découlent pour eux de ces entités.

Le rapport du Secrétaire général contient un certain nombre de propositions et d'observations sur la réforme qui exigent l'attention et l'action des États Membres. Je pense ici à la réforme du Conseil de sécurité et à l'augmentation du nombre de ses membres, et au renforcement de l'Assemblée générale. Ma délégation espère que le Président consacrera une ou plusieurs réunions officielles à ces aspects de la réforme, de sorte que lorsque nous aurons achevé nos négociations nous pourrions affirmer avoir couvert tous les aspects.

Nous aurions parfaitement pu formuler des observations sur de nombreux autres points du rapport. Mais il nous suffira d'indiquer que nombre des interventions qui ont précédé sont en accord avec notre position. Nous devons nous concentrer sur le

renforcement de l'Organisation afin que les États Membres, sans exception, puissent la servir et y recourir sans arrière-pensée.

Nous avons l'intention de prendre une part active aux consultations officielles. Pour l'heure, toutefois, nous nous félicitons de l'élan donné par les propositions de réforme.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Un célèbre proverbe du Moyen-Âge affirme : « Les temps changent et nous changeons avec eux ».

Appliqué à l'ONU, ce proverbe peut aisément nous conduire à penser : « si seulement c'était aussi simple ». Nous utilisons quotidiennement des formules du type « un monde en mutation rapide ». La réforme en cette ère de mondialisation est un impératif clair pour tous ceux qui pensent que l'ONU, en tant que seule organisation de portée mondiale, doit jouer un rôle phare s'agissant de donner forme à un processus envisagé avec un certain scepticisme dans de nombreuses régions du monde.

La réforme n'est donc pas nécessairement, et ne doit certainement pas être, rien de plus qu'une reconnaissance du fait que nous devons modifier notre manière de procéder – même s'il y a une grande part de vérité en cela –, mais aussi une reconnaissance du fait que nous devons nous adapter aux nouveaux défis. Nous souscrivons donc pleinement à la nécessité de pousser plus loin la réforme.

Le processus de réforme sera une partie importante du legs que laissera le Secrétaire général, M. Kofi Annan. Il a, à juste titre, vu dans la réforme un processus permanent et il en a fait une priorité de ses deux mandats de Secrétaire général. Nous convenons qu'une décision stratégique sur le programme proposé de changements plus complets est indispensable, et nous sommes disposés à souscrire à l'orientation d'ensemble et aux principes contenus dans le rapport (A/57/387) qui nous est soumis.

Nombre des mesures de réforme proposées dans le rapport sont des décisions d'ordre administratif qui relèvent totalement du jugement du Secrétaire général. D'autres, en revanche, exigent l'action des organes intergouvernementaux, ce qui nous amène à un aspect important de la réforme : si l'on examine ce qui s'est passé ces dernières années, force nous est de conclure que, si des changements majeurs ont eu lieu au sein du Secrétariat, nous, États Membres, n'avons pas rempli

notre part du contrat, ou du moins pas suffisamment. La réforme, et donc le renforcement des principaux organes de l'Organisation, est une nécessité et les propositions du Secrétaire général en la matière sont très utiles.

Les débats sur la réforme ont tendance à être décevants. Nous faisons preuve, au début, d'un grand enthousiasme à l'égard de ce que nous considérons tous comme une nécessité, mais nous nous enlisons rapidement dans de longues discussions sur certains aspects qui semblent avoir une importance particulière pour certains d'entre nous. Le problème est qu'à peu près tout ce qui est débattu au sein de ce bâtiment revêt une importance particulière pour certains d'entre nous. En tant que Président en exercice de la Troisième Commission, j'entends dire chaque jour et de toutes parts que la documentation doit être réduite, mais j'attends toujours qu'un des coauteurs d'un projet de résolution me dise qu'un rapport sur l'application de sa résolution n'est pas nécessaire. Si nous pensons que la réforme dépend des bonnes actions d'autrui, nous ne la mènerons jamais à bien.

Le Président assume la présidence.

Les débats sur la réforme tendent donc à être frustrants, mais nous pensons qu'une réforme véritable est possible, si nous gardons à l'esprit ce que nous avons en commun et, dans ce contexte, si nous sommes capables de trouver un compromis sur les points au sujet desquels nous ne sommes pas nécessairement d'accord.

Il est de notre intérêt à tous de disposer d'une Organisation efficace, crédible et véritablement représentative. Certaines des discussions qui ont eu lieu ces dernières semaines ont, à nos yeux, rendu cette réalité parfaitement claire et c'est précisément ce que nous considérons comme devant être notre objectif commun dans ce débat, comme dans tout débat, sur la réforme. Ceci devrait également nous permettre de combler le fossé qui s'est fait jour entre les pays du Nord et les pays du Sud, phénomène particulièrement troublant s'agissant des débats sur la réforme. Il est, en effet, un intérêt général et bien supérieur en jeu.

L'accent particulier qui est mis par le rapport sur la Déclaration du Millénaire est une nécessité politique. La Déclaration du Millénaire dans son ensemble et les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier, constitueront un outil important de mesure des succès et des échecs de

l'Organisation dans son ensemble au cours des années à venir. Il nous semble donc clair que l'ONU doit adapter ses activités aux priorités identifiées lors du Sommet du Millénaire ainsi que lors des conférences mondiales de la dernière décennie, plus particulièrement à l'heure où il nous faut bien admettre que nous avons déjà pris beaucoup de retard s'agissant de réaliser les ambitieux Objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans le contexte de l'approche globale de la réforme – qu'il est nécessaire d'adopter –, il convient sans doute de s'abstenir de faire des commentaires sur les aspects spécifiques du train de propositions. Toutefois, à la lumière de l'évolution suivie par les débats, nous voudrions dire que nous sommes naturellement d'accord avec l'attention qui est accordée à l'examen de la question des droits de l'homme dans le cadre de nos efforts de réforme. Nous ne pensons pas, cependant, qu'elle puisse affaiblir l'attention traditionnelle et nécessaire que l'Organisation porte à la question du développement. Nous sommes fermement convaincus, au contraire, de l'interdépendance des questions relatives à la paix et à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme. En renforçant l'un de ces domaines, on renforcera donc nécessairement les autres.

Les points clefs du rapport – agir utilement, mieux servir les États Membres, mieux travailler ensemble, affecter des ressources aux priorités et investir dans l'excellence – sont des principes auxquels nous souscrivons entièrement et qui reflètent parfaitement ce dont nous avons besoin aujourd'hui. C'est pourquoi nous appuyons pleinement votre intention, Monsieur le Président, d'obtenir rapidement l'approbation de l'Assemblée générale concernant le programme pour aller plus loin dans le changement.

M. Huntley (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous aimerions toutefois présenter certains de nos points de vue sur le rapport du Secrétaire général (A/57/387 et Corr.1). Je voudrais tout d'abord féliciter le Secrétaire général de son rapport sincère, qui incite à réfléchir. Nous le remercions également de ses efforts visant à consolider l'Organisation en essayant de faire accepter le changement de ses méthodes de fonctionnement, pour permettre la mise en oeuvre de son mandat. Très souvent, les énormes bureaucraties sont rebelles au

changement. Les individus constituant l'appareil bureaucratique sont horrifiés à l'idée d'opérer le moindre changement dans le fonctionnement en place depuis des décennies. Ils oublient la raison pour laquelle ils se trouvent à la place qu'ils occupent; ils ont adopté leur mode de fonctionnement comme mission, au lieu de se mettre au service de leur véritable mission. Pour avoir osé s'engager dans une autre direction, le Secrétaire général mérite nos félicitations.

Le rapport du Secrétaire général est axé sur deux domaines de changement : premièrement, les organes intergouvernementaux; et, deuxièmement, le Secrétariat et son programme de travail. Dans cette déclaration, nous nous contenterons d'exprimer des réflexions préliminaires sur le premier domaine de changement : les organes intergouvernementaux.

Ma délégation partage sans réserve le point de vue du Secrétaire général selon lequel les organes intergouvernementaux doivent eux aussi changer. Nous sommes convaincus que le changement doit commencer par la manière dont nous, représentants des gouvernements, menons à bien notre mission. Si nous n'y changeons rien, ce n'est pas en modifiant le seul Secrétariat que l'on renforcera l'ONU. C'est pourquoi nous approuvons totalement les paragraphes 15 à 24 du rapport, qui énumèrent les points faibles de l'Assemblée générale : les nombreux chevauchements de questions inscrites à l'ordre du jour; les rapports et débats répétitifs et stériles qui gaspillent du temps; l'impact limité des résolutions et des points qui sont habituellement inscrits à l'ordre du jour examinés à des intervalles trop rapprochés; les points de l'ordre du jour qui font double emploi. Le rapport évoque également la nécessité de se concentrer davantage sur le Conseil économique et social, sur la lenteur scandaleuse de la réforme du Conseil de sécurité et sur la prolifération des réunions des organes intergouvernementaux. Pour les missions de petite taille comme la nôtre, l'observation formulée au paragraphe 23 du rapport est tout à fait juste : « Nombre de petits États Membres se trouvent pratiquement dans l'impossibilité de jouer un rôle actif dans les activités véritablement essentielles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. »

Nous souhaiterions donc vous faire part de certaines idées préliminaires sur la façon de corriger ces problèmes et de permettre aux missions de petite

taille de participer plus efficacement aux délibérations des organes. En premier lieu, l'Assemblée générale se réunit au début du mois de septembre pour une session qui s'achève en septembre de l'année suivante. Or, dès l'instant où l'Assemblée générale est convoquée, nous courons dans tous les sens, nous sommes emportés par le rythme effréné des réunions des six grandes commissions, du Conseil de sécurité, des organes subsidiaires, des groupes régionaux et des séances plénières de l'Assemblée. Tout se fait à toute allure pour que l'on vienne à bout des programmes de travail au milieu du mois de décembre. Pourquoi s'imposer ce stress inutile alors que nous disposons d'une session de 11 mois pour travailler en profondeur et posément? Les grandes commissions ne pourraient-elles pas se réunir sur des périodes plus longues? Ne pourraient-elles pas se réunir lorsqu'il n'y a pas de séances plénières? Et ne pourrions-nous pas alterner réunions des commissions et séances plénières? Aussi devrions-nous nous pencher sérieusement sur l'organisation des travaux de l'Assemblée générale.

Par ailleurs, les réunions des organes subsidiaires et des commissions s'étendent traditionnellement sur les trois quarts d'une session de l'Assemblée générale. Leurs travaux sont soumis au vote au cours de la session suivante, et non pas pendant la session qui avait vu le début de ces travaux.

Ne serait-il pas plus logique d'organiser nos sessions de la façon suivante? Après l'ouverture d'une session de l'Assemblée générale sur le débat général, les organes subsidiaires se réuniraient pour examiner leur programme de travail. Leurs rapports seraient ensuite remis aux grandes commissions, lesquelles transmettraient leurs recommandations à l'Assemblée. On terminerait par une seule session de l'Assemblée générale, tandis que les commissions se réuniraient, non pas en parallèle, mais à la suite, de façon étalée sur l'année.

La question se pose également de savoir comment organiser les travaux des grandes commissions. Est-il nécessaire d'avoir, chaque année, un débat général sur les mêmes sujets, dans lequel nous reproduisons les mêmes interventions stériles, avec seulement quelques changements mineurs par rapport à l'année précédente? Ne pouvons-nous pas simplement passer à des discussions officieuses et plus approfondies autour de projets de résolution dans un domaine donné?

Enfin, il y a la question des projets de résolution que l'Assemblée générale examine chaque année. Durant la cinquante-sixième session, l'Assemblée générale a examiné quelque 300 projets de résolution. Étaient-ils tous nécessaires? Quel impact auront-ils sur la vie quotidienne des peuples que nous représentons? Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un organe mondial politique et non pas délibérant, et que certaines résolutions sont adoptées pour leur impact à caractère politique et non pas législatif. Mais il arrive que nous agissions véritablement en organe délibérant : lorsque nous punissons les États pour ne pas avoir adhéré à certaines de nos résolutions. Or, aucun organe sérieux n'adopte la même législation à deux reprises. Il l'amende, la renforce ou en supprime certaines parties. Ne pourrions-nous pas avoir un système dans lequel, une fois qu'une résolution est adoptée, elle serait publiée dans le recueil des lois pour être ensuite prise comme référence, ou bien amendée, voire supprimée, au lieu de faire sans arrêt l'objet d'une nouvelle adoption?

Peut-être que ce dont nous avons besoin, c'est de décider lors d'une prochaine session – par exemple, la suivante – de n'adopter aucune résolution. Ainsi, nous consacrerions notre temps à l'examen de toutes les résolutions de la présente session pour trier celles à inclure dans notre ouvrage de référence et celles à abandonner.

Enfin, ma délégation souhaite faire quelques brefs commentaires sur une proposition qui figure dans la partie du rapport consacrée au Secrétariat et qui concerne la création d'un bureau pour les partenariats. Le rôle croissant du secteur privé dans l'économie mondiale exige davantage qu'une initiative non contraignante comme le Pacte mondial ou un bureau pour les partenariats. Nous avons besoin d'un mécanisme de surveillance intergouvernemental afin de garantir le respect du principe de responsabilité et un apport positif au développement durable; on peut y pourvoir en réintégrant l'unité des sociétés transnationales de l'ONU.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : J'aimerais exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, qui déploie des efforts sans relâche pour promouvoir la réforme à l'ONU depuis son entrée en fonction. Si ces efforts méritent des louanges, ils méritent d'abord et avant tout notre appui le plus vigoureux. Les progrès considérables qui ont été accomplis dans les réformes depuis 1997 ne signifient

pas que nous puissions enfin baisser la garde. Ils signifient que nous pouvons aller de l'avant avec confiance dans notre capacité d'oeuvrer ensemble pour réussir.

L'efficacité du fonctionnement de l'ONU est, et sera toujours, jugée sur la base de l'aptitude de l'Organisation à relever de la manière voulue les défis qui se posent à l'humanité, indépendamment de la difficulté et de l'ampleur de la tâche. Cela montre à quel point il est essentiel que nous, États Membres, et le Secrétariat réexaminions le fonctionnement de l'ONU à intervalles réguliers de manière à l'adapter, à l'améliorer et à le modifier au moment où cela est nécessaire.

L'Ukraine se félicite du nouveau train de réformes proposé par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1). Nous adhérons totalement à ses principaux objectifs, qui visent à améliorer l'efficacité de l'ONU dans les relations multilatérales en procédant comme suit – pour reprendre les propos du Secrétaire général : « agir utilement », « mieux servir les États Membres », « mieux travailler ensemble », « financer les priorités » et « investir dans l'excellence ».

L'Ukraine encourage le Secrétaire général à poursuivre la mise en oeuvre des propositions et recommandations qui relèvent exclusivement de sa compétence. Mon pays est tout disposé à mettre tout en oeuvre afin de s'entendre sur les recommandations qui exigent que les organes intergouvernementaux prennent les mesures appropriées. Nous attendons également avec intérêt de recevoir d'autres informations et clarifications détaillées, y compris les rapports concrets de suivi qui doivent être présentés au cours de l'année prochaine.

Il importe, à notre avis, de veiller à ce que nous oeuvrions de façon ouverte et transparente, en établissant un véritable dialogue entre les États Membres et le Secrétariat. Nos espoirs dans ce sens dépendent dans une large mesure des qualités de direction du Président de l'Assemblée générale, et je saisis cette occasion pour l'assurer de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation dans ses efforts pour parvenir à des résultats concrets.

J'aimerais maintenant faire de brefs commentaires sur quelques-unes des propositions contenues dans le rapport.

D'abord, l'Ukraine partage le point de vue selon lequel les activités de l'Organisation méritent d'être harmonisées avec les priorités et les objectifs de la Déclaration du Millénaire ainsi qu'avec les décisions prises par les conférences mondiales passées. À cet égard, nous attendons avec intérêt un budget-programme entièrement révisé pour l'exercice biennal 2004-2005 qui traduise mieux les nouvelles priorités de l'Organisation et qui tienne compte des points de vue exprimés par les États intéressés au sujet d'autres mandats existants. Nous sommes convaincus qu'une initiative aussi ambitieuse nécessite l'acceptation préalable par les États Membres des modalités d'élaboration du prochain budget de manière à ce qu'il soit conforme au format convenu.

Deuxièmement, nous pensons que les propositions du Secrétaire général dans le domaine de la promotion et de la défense des droits de l'homme arrivent à point nommé et sont importantes. Nous convenons entièrement que la Commission des droits de l'homme devrait oeuvrer avec le plus haut degré possible d'intégrité, de crédibilité et d'efficacité. En tant que membre de la Commission, l'Ukraine est pleinement consciente de la responsabilité considérable qui incombe à cet organe chargé de défendre les normes internationales en matière des droits de l'homme dans une nouvelle conjoncture mondiale où il faut affronter les menaces du terrorisme et d'autres défis. Nous trouvons très utile la proposition relative à une démarche plus coordonnée à l'égard des activités des organes créés en vertu d'instruments internationaux, à la normalisation des diverses exigences en matière de rapports et à la possibilité que chaque État a de rédiger un rapport unique afin de résumer son adhésion à la vaste gamme des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il a été proposé d'améliorer également le système de procédures spéciales, une mesure qui, à notre avis, s'imposait de longue date.

Troisièmement, nous sommes d'avis – et je suis sûr que tout le monde en conviendra – qu'il est d'une importance capitale de rationaliser l'ONU et d'améliorer la planification et les services des séances, ce qui aurait pour mérite de rendre notre travail plus ciblé et plus efficace et contribuerait grandement au processus de redynamisation de l'Assemblée générale. Mais nous ne devons pas nous limiter à aborder la consolidation des rapports de manière mécanique.

Ainsi, toute précision complémentaire apportée à cette question très importante serait très utile.

Quatrièmement, nous convenons avec le Secrétaire général que le moment est venu de réformer l'actuel processus de planification, de budgétisation et d'évaluation. Cette réforme devrait aboutir à la création d'un budget transparent, axé sur des stratégies et plus rationalisé qui non seulement alloue des ressources aux domaines prioritaires, mais est également assez souple pour s'adapter tant aux besoins changeants de l'Organisation qu'aux résultats des enquêtes d'évaluation. Dans le processus budgétaire actuel, le travail du Comité du programme et de la coordination concernant les divers aspects du programme budgétaire est indispensable. Il nous semble également utile de réexaminer de nouveau la proposition que fait le Secrétaire général sur les dispositions dites clauses-couperets afin d'entreprendre une révision systématique de l'impact et de la pertinence des activités de l'Organisation dans l'exécution de ses mandats.

Cinquièmement, on n'insistera jamais assez sur l'importance de doter l'Organisation d'un système efficace et productif d'administration interne. La gestion prudente du personnel est la condition la plus essentielle au succès de ses activités. À ce niveau, des mesures nouvelles s'imposent afin d'améliorer le système de délégation de pouvoir afin de diffuser les meilleures pratiques de gestion dans tout le Secrétariat. Il est tout aussi important de veiller au maintien d'une motivation et d'un moral élevés chez le personnel, que doivent étayer des conditions dynamiques de service et un meilleur équilibre entre la reconnaissance de l'efficacité et l'application du principe d'obligation redditionnelle. Nous croyons qu'il reste encore beaucoup à faire pour veiller à la représentation géographique équitable des États Membres au sein du Secrétariat, surtout au niveau des postes de cadres moyens et supérieurs.

Enfin, je voudrais mentionner que le Secrétaire général fait valoir à juste titre dans son rapport le besoin vital de donner un nouvel élan à la réforme du Conseil de sécurité. En outre, promouvoir la réforme du Conseil économique et social – un autre organe important – par le biais du renforcement de son rôle de coordination dans les domaines économique et social, ainsi que les efforts pour revitaliser l'Assemblée générale ne devraient pas être relégués au dernier rang de nos préoccupations.

L'autorité et la productivité de cette Organisation sont entièrement tributaires de ses Membres. Si nous souhaitons que l'Organisation soit vraiment réformée et rentabilisée, nous devons en donner la preuve en agissant dans les faits. Nous devons prouver que les peuples peuvent continuer de compter sur l'ONU et que l'Organisation est prête à relever de nouveaux défis et à résister à toute épreuve.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : La délégation argentine remercie le Secrétaire général de son rapport (A/57/387) sur le renforcement du système des Nations Unies. Mon pays est partisan de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, car nous pensons que notre Organisation est confrontée à des défis considérables qu'elle doit pouvoir relever avec toute l'efficacité voulue.

Le rapport dont nous sommes saisis a fait l'objet de nombreuses consultations et de nombreux commentaires au sein des groupes régionaux et des différents groupes de négociations. Ma délégation aborde la réforme de manière constructive et positive. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'orientation de la réforme et avec ses directives générales, qui, à notre avis, rendront l'Organisation plus souple et renforceront certains domaines de travail que nous considérons essentiels.

Nous espérons qu'une fois que vous, Monsieur le Président, aurez convoqué des consultations officielles, nous pourrons oeuvrer à l'adoption par consensus d'une résolution qui permettra de mettre en oeuvre les réformes les plus urgentes et de faire des progrès en vue du renforcement de l'Organisation.

En guise de contribution, ma délégation aimerait faire quelques observations et commentaires sur certaines des grandes questions abordées dans le rapport.

Les propositions relatives aux droits de l'homme nous semblent positives. La promotion et la protection de ces droits sont un objectif inscrit dans la Charte des Nations Unies. C'est donc là une dimension qui doit être prise en compte dans toutes les activités de l'Organisation. Les mesures proposées permettront d'améliorer la protection internationale des droits de l'homme, car la dispersion et la prolifération des mécanismes actuels risquent de rendre le système moins opérationnel. Nous attendons les propositions du Haut Commissariat aux droits de l'homme quant aux futurs travaux des organes créés par traité et des

procédures spéciales. Dans ce domaine, il faudra procéder à une rationalisation afin que chaque organe puisse assumer plus efficacement son rôle de suivi des engagements internationaux pris par les États.

En temps voulu, les propositions contenues dans le rapport devraient s'accompagner de recommandations précises issues des sommets de Monterrey et de Johannesburg. À cet égard, nous pensons qu'il faut être précis. Par exemple, les commissions régionales doivent être renforcées afin de pouvoir adopter une approche plus large vis-à-vis de l'intégration des questions économiques, sociales et environnementales, comme cela avait été décidé à Johannesburg.

C'est ce qu'ont préconisé les pays d'Amérique latine, en appui au rôle de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), et il ne faudrait pas omettre cela des recommandations, ce qui pourrait impliquer une redistribution des ressources.

Pour ce qui est de l'information, nous pensons qu'en matière de production de nouvelles, il faudrait renforcer les quelques filières multilingues existantes, telles que les programmes radiophoniques et les médias traditionnels, car le public des pays en développement ne parle pas toujours l'anglais et n'a pas facilement accès aux médias électroniques. Nous croyons également qu'il faudrait examiner de manière plus approfondie le rôle du Comité sur l'information publique en matière d'élaboration des communications stratégiques et, en général, des activités d'information de l'ONU. Il serait important d'avoir un débat sur le rôle futur de cet organe une fois que les réformes proposées auront été mises en place.

Les mesures proposées dans le rapport pour résoudre les problèmes du processus actuel de budgétisation et de planification sont, à notre avis, celles qui exigeront un suivi plus détaillé et une mise au point approfondie afin de déterminer la meilleure marche à suivre.

Un exemple serait la proposition sur l'élimination du Comité du programme et de la coordination. Il faudrait voir quels organes pourraient assumer ses fonctions de budgétisation. Pour ce qui est du plan à moyen terme, qui couvre actuellement quatre années et qui énonce les objectifs et les stratégies de base de l'Organisation, si on limite sa couverture sur deux années et si on le fait coïncider avec le budget biennal,

on risque de s'écarter de l'objectif premier et de créer une confusion avec le budget lui-même.

Nous convenons avec le Secrétaire général de la nécessité de simplifier le processus de préparation et d'adoption du plan à moyen terme. Mais il faut discuter plus avant de la nécessité de raccourcir la période sur laquelle il porte.

Enfin, nous sommes d'accord avec la proposition relative à la nécessité d'avoir un système d'évaluation et de suivi plus strict, le système existant étant assez vague, car il existe divers organes chargés de cette tâche.

Pour ce qui de l'Organisation et de son personnel, nous convenons avec le Secrétaire général qu'il faut accroître la mobilité du personnel dans l'ensemble du système des Nations Unies. À cet égard, l'Argentine accorde une importance particulière aux activités de la Commission de la fonction publique internationale, dont les tâches portent sur l'ensemble du système des Nations Unies.

Je voudrais exprimer mon appui pour la façon dont vous prévoyez de procéder, Monsieur le Président. Ma délégation participera aux consultations officieuses et développera certains des points que je viens de mentionner. Je suis pleinement disposé à oeuvrer au plus tôt en faveur d'une solution de consensus et à lancer ainsi les réformes que nous attendons.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Après avoir écouté cette déclaration de mon ami, le représentant la Grenade, je n'ai pas grand-chose à ajouter. Mais puisque j'ai envoyé le texte de la déclaration à notre Ministère des affaires étrangères, je dois le lire à voix haute.

Notre délégation souhaite vous remercier très sincèrement, Monsieur le président, de nous donner la possibilité d'examiner le rapport du Secrétaire général intitulé, « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387). Ce rapport a suscité l'attention de la plupart des délégations, d'où la longue liste des orateurs. Mais comme le temps est un facteur essentiel, notre délégation ne sera pas en mesure d'aborder toutes les questions figurant dans le rapport. Nous voudrions indiquer que nous participerons effectivement aux travaux des organes pertinents de l'ONU et que nous aurons la possibilité et le temps d'échanger des points de vue en toute objectivité et dans la transparence.

Notre délégation souhaite remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, des efforts précieux qu'il a entrepris pour renforcer le rôle de l'Organisation afin qu'elle puisse relever les défis et faire face aux mutations internationales avec souplesse, dynamisme et transparence.

Ce rapport exhaustif est la réponse à l'appel lancé par l'Assemblée générale dans la résolution 55/2, intitulé « Déclaration du Millénaire », dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont souligné leurs responsabilités individuelles et collectives à l'égard de leur société, et le fait qu'ils sont tenus de défendre les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité pour toute la population du monde, en particulier les populations les plus vulnérables. Pour parvenir à la paix, à la sécurité, au développement, à l'élimination de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie, à la protection de l'environnement, des droits de l'homme et de la démocratie, et pour lutter contre l'injustice, la violence, le terrorisme et la criminalité, la communauté internationale doit faire des efforts énormes pour que l'ONU devienne un instrument plus efficace à même de réaliser les objectifs susmentionnés, non seulement pour notre génération mais aussi pour les générations futures.

Nous tenons à cet égard à réaffirmer une fois de plus le rôle crucial que joue l'Assemblée générale en s'acquittant efficacement de ses responsabilités en tant qu'organe principal de délibération sur les questions à l'ordre du jour et d'adoption des décisions et des politiques. À notre avis, l'Assemblée doit redoubler d'efforts pour réaliser une réforme complète du Conseil de sécurité et encourager la rationalisation et la coordination des activités et des consultations régulières entre les organes principaux de l'ONU. Nous devons également continuer de renforcer le Conseil économique et social ainsi que la Cour internationale de Justice pour leur permettre de jouer le rôle qui leur est confié par la Charte.

À cet égard, nous invitons le Secrétariat à tirer parti des ressources disponibles, conformément aux dispositions expresses du règlement intérieur de l'Assemblée générale, et ce, dans l'intérêt de tous les États Membres. Le Secrétariat devrait également adopter les meilleures pratiques disponibles en matière de technologies et de gestion et se concentrer sur les tâches reflétant les priorités arrêtées par tous les États Membres.

Le rapport du Secrétaire général souligne l'importance d'un renforcement de l'ONU et de ses programmes d'action ainsi que de l'apport de nouveaux changements. Ce rapport arrive à point nommé, compte tenu en particulier des circonstances actuelles et des défis à relever par la communauté internationale dans le cadre de la mondialisation.

Nous félicitons le Secrétaire général de son rapport et nous l'appuyons dans les efforts qu'il déploie pour renforcer l'Organisation. Nous sommes en effet convaincus qu'une Organisation plus forte et plus efficace serait mieux en mesure de jouer un rôle clef, d'assumer ses responsabilités et d'effectuer ses tâches dans le cadre de la Charte, en mettant l'accent sur les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Le Secrétaire général a invité les États Membres à entreprendre un dialogue stratégique pour définir les modalités du renforcement de l'Organisation. Ma délégation est tout à fait disposée à y apporter son concours dans tout domaine relatif à ce sujet, dont elle compte faire une de ses priorités, car tous les États Membres ont en partage la responsabilité de trouver le meilleur moyen de renforcer l'ONU.

Le Secrétaire général propose plusieurs idées et recommandations édifiantes et complètes en vue d'améliorer l'efficacité et la rentabilité du système des Nations Unies dans le cadre de la mondialisation. Ses propositions devraient faire fond sur les résolutions qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, sur les résultats de la Conférence de Monterrey et du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, ainsi que sur les mandats confiés par ces conférences au Secrétariat, afin que l'Assemblée générale puisse assumer collectivement ses responsabilités dans la transparence.

La réforme de l'ONU devrait être un processus continu, non une fin en soi. C'est la raison pour laquelle nous devons adopter des mécanismes clairs de suivi relativement au budget-programme de l'ONU.

Le rapport du Secrétaire général souligne le lien existant entre l'ONU et les organisations non gouvernementales ainsi que les organisations de la société civile, dans tous les domaines. Il met en exergue l'importance des organisations non gouvernementales et de leur participation aux conférences internationales et aux sessions extraordinaires, voire, à l'occasion, aux sessions de l'Assemblée générale.

La multiplication rapide des organisations non gouvernementales met à rude épreuve les ressources de l'ONU. Il est matériellement impossible, en effet, d'absorber toutes les organisations non gouvernementales qui demandent à participer aux conférences et réunions des Nations Unies. En outre, il semble exister un déséquilibre entre le nombre des organisations non gouvernementales des pays industrialisés et celui des pays en développement demandant à participer aux activités de l'ONU.

C'est la raison pour laquelle nous voyons avec préoccupation la charge que l'on demande aux ressources humaines et financières de l'Organisation de supporter. Nous devrions donc limiter cette participation des organisations non gouvernementales, en tenant dûment compte de la nécessité de maintenir un juste équilibre entre les organisations non gouvernementales des pays industrialisés et celles des pays en développement.

À cet égard, nous proposons par exemple que l'ONU demande aux organisations non gouvernementales désireuses de participer à ces conférences et sessions une contribution permettant de défrayer une partie des coûts découlant de leur participation.

Le rapport mentionne également le fait que, pour que les travaux de l'ONU reflètent les priorités arrêtées énoncées dans la Déclaration du Millénaire, l'Organisation doit mettre en place un système lui permettant d'avoir toute la souplesse et l'efficacité voulues pour répartir les ressources qui s'imposent en fonction des différentes priorités. Cela exige une planification et une budgétisation permettant d'adapter l'Organisation à un monde en constante évolution et de donner à ses travaux et à ceux des États Membres des orientations plus pragmatiques.

Le Secrétaire général impute l'échec du système actuel à l'irrégularité avec laquelle les États Membres versent leurs contributions et au fait que le budget ordinaire ne peut augmenter au rythme de l'inflation, alors que les activités de l'Organisation se multiplient rapidement.

À cet égard, je voudrais dire que si la communauté internationale souhaite améliorer la productivité de l'ONU, il faut cependant tenir compte de la situation économique très précaire de nombreux pays – en particulier les pays en développement – qui ont beaucoup de difficultés à verser les contributions

plus élevées qu'on leur demande. C'est la raison pour laquelle l'ONU doit faire preuve de sagesse en ce qui concerne ces dépenses et assumer une partie des responsabilités relativement à ces frais et à la maîtrise des dépenses, de façon à ne pas grever indûment le budget des pays en développement en leur demandant plus qu'il ne peuvent payer.

Nous attendons avec intérêt de voir le budget-programme revu et corrigé qui doit être présenté à l'Assemblée générale en 2003. Nous espérons qu'il reflètera mieux les priorités arrêtées dans le cadre du plan à moyen terme ainsi que les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Tout besoin de financement supplémentaire lié aux réformes proposées devra être très soigneusement examiné préalablement à son approbation.

Enfin et surtout, nous invitons le Secrétaire général à proposer des budgets-programmes améliorés et des recommandations plus détaillées pour le plan à moyen terme, qui reflètent les recommandations figurant dans la Déclaration du Millénaire tout en offrant de meilleures conditions de travail au personnel de l'ONU. Celui-ci devrait en effet tirer fierté de servir l'ONU; et il veut avoir le sentiment de faire partie d'une Organisation efficace travaillant dans l'intérêt de toute l'humanité.

Nous tenons, à cet égard, à réaffirmer l'appui total de notre délégation au processus de réforme, compte tenu de la nécessité d'engager un processus de consultations officieuses et de délibérations très constructives entre les États Membres. Ce processus vise à débattre des recommandations du Secrétaire général et à élaborer des propositions suscitant le consensus de la communauté internationale avant de les soumettre à l'Assemblée générale pour qu'elle les examine, les adopte et les mette en oeuvre.

Encore une fois, nous souhaitons insister sur le fait qu'il ne faut pas indûment augmenter les pressions sur les pays en développement, dont les ressources sont modestes et limitées, et qu'il faut simplifier les méthodes de travail de l'Organisation et réduire le nombre des réunions et des rapports.

M. Dube (Botswana) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection méritée à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale et pour l'excellence avec laquelle vous avez mené nos délibérations jusqu'à maintenant. Vous pouvez compter

sur le plein appui et la coopération de la délégation botswanaise pendant toute la durée de votre mandat.

Lorsqu'il est entré en fonctions en 1997, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a engagé l'Organisation des Nations Unies sur la voie d'une réforme de grande envergure. Selon lui, cette réforme visait à :

« rechercher les moyens qui permettraient à l'Organisation de relever, en ayant davantage souci de l'efficacité et de l'économie, les défis qui nous attendent au seuil du premier siècle d'un nouveau millénaire » (A/51/950)

De toute évidence, la mise en oeuvre de certaines de ces mesures, stratégies et actions proposées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950) a considérablement renforcé la capacité de l'Organisation à entreprendre efficacement les activités que les États Membres attendent d'elle.

Mais, comme l'a, à juste titre, signalé le Secrétaire général, la réforme est un processus continu et non pas un événement ponctuel. Il est possible que l'Organisation des Nations Unies soit plus efficace aujourd'hui qu'il y a deux décennies. Mais cela ne veut pas dire que nous avons atteint notre objectif. Il reste en fait beaucoup à faire pour faire avancer le processus de réforme.

Le Botswana souscrit pleinement à la détermination constante du Secrétaire général de faire de l'Organisation des Nations Unies une institution multilatérale crédible et dynamique. Les propositions et décisions énoncées dans son rapport (A/57/387) constituent un pas dans la bonne direction et doivent être examinées avec un esprit ouvert.

Le rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » arrive à point nommé puisqu'il nous donne la possibilité de faire le bilan des réalisations et des échecs de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création ainsi que des réformes entamées en 1997.

Pour que le processus de réforme soit couronné de succès, il est indispensable d'établir un partenariat étroit entre le Secrétariat et les États Membres. En tant que plus haut fonctionnaire de l'Organisation, le Secrétaire général ne pourra s'acquitter de ses fonctions que s'il dispose de l'appui matériel et

politique des États Membres qui lui ont confié ses mandats.

Comme cela a été signalé par plusieurs intervenants précédents, le plus récent rapport du Secrétaire général contient de nombreux éléments intéressants. Nous pensons toutefois qu'il convient de préciser certaines idées afin de permettre aux États Membres de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Nous nous associons par conséquent à la liste des questions présentée au Secrétaire général adjoint par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Selon nous, les réponses à ces questions faciliteront l'échange de vues entre le Secrétariat et les États Membres.

Nous nous félicitons des précisions apportées au cours des consultations officieuses par la Vice-Secrétaire générale qui a qualifié le rapport de document stratégique dont l'objectif principal est de stimuler le débat entre les États Membres.

Ma délégation convient que certaines décisions mentionnées dans ces propositions de réforme relèvent directement du Secrétaire général et ne nécessitent pas l'approbation explicite des États Membres. Nous espérons que ces décisions seront clairement identifiées et mises en oeuvre sans retard. D'autres décisions, également contenues dans le rapport du Secrétaire général nécessitent toutefois, selon nous, un examen détaillé de la part des États Membres avant leur mise en oeuvre par le Secrétaire général.

Dans le cadre de l'examen du rapport, le Botswana voudra réfléchir sur ses incidences sur les questions chères à l'Afrique. À cet égard, nous attirons l'attention du Secrétaire général sur les résultats de la réunion plénière de haut niveau sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui a eu lieu les 16 et 17 septembre 2002. Nous pensons que ce débat et ses conclusions ont mis en exergue les questions importantes qui, comme l'a décidé l'Afrique, détermineront son développement futur. Nous pensons par conséquent que le processus de réforme devrait permettre une approche intégrée quant à la manière dont l'Organisation des Nations Unies oeuvrera de concert avec l'Afrique pour aider le continent à atteindre les objectifs énoncés dans le Nouveau Partenariat pour l'Afrique.

Le Botswana souscrit pleinement aux efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer le respect universel de tous les droits de l'homme

reconnus. Nous pensons aussi que le rôle et les fonctions de la Commission des droits de l'homme, les organes créés par traités et le système de procédures spéciales devraient être renforcés et que nos intérêts étroits ne devraient pas leur porter préjudice.

Ma délégation estime qu'il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la capacité des États Membres et mettre en pratique les principes et les pratiques en matière de droits de l'homme au niveau national. Ce faisant, il est indispensable de déployer ces efforts avec la pleine collaboration des États Membres concernés.

Nous avons étudié avec soin les mesures et les décisions proposées en matière de fonctionnement financier et administratif de l'Organisation des Nations Unies, et je limiterai mes observations à certaines de ces questions.

Nous appuyons pleinement la proposition visant à simplifier la manière dont nous travaillons au sein de l'Organisation des Nations Unies, y compris la gestion de nos conférences et réunions. Des réunions trop nombreuses, prolongées et non productives ne sauraient être un bon indicateur de l'efficacité et de la productivité. Nous souscrivons à l'adoption d'une approche axée sur les résultats dans le cadre de nos négociations intergouvernementales, facilitée par une documentation d'appui moins volumineuse et plus facile à lire.

Ma délégation se félicite des mesures visant à simplifier les rapports demandés et fournis aux réunions des États Membres et le respect de la limitation du nombre de pages, à condition de ne pas compromettre la qualité de l'information fournie.

Nous appuyons également les mesures proposées en matière de rationalisation de la gestion des fonds d'affectation spéciale, y compris l'élimination de tout double emploi dans la planification des programmes et dans le processus budgétaire de l'Organisation.

Nous n'avons, cependant, pas encore compris pourquoi des changements ont été proposés s'agissant du rôle du Comité du programme et de la coordination (CPC) dans les aspects programmatiques du processus budgétaire, ainsi que la réduction proposée du plan à moyen terme. Il est possible d'améliorer le rôle du CPC, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses fonctions, conformément à son mandat annexé de la

résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social en date du 14 mai 1976.

Nous proposons donc qu'à sa quarante-troisième session en 2003, le CPC engage des discussions plus nourries au titre du point pertinent déjà inscrit à son ordre du jour, en vue d'améliorer ses méthodes de travail. Le rôle important joué par le CPC pour assurer une coordination efficace des fonctions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale ainsi que d'autres entités du système des Nations Unies mérite d'être reconnu.

En outre, la raison en faveur de la réduction du plan à moyen terme de l'Organisation de quatre à deux ans doit être précisée davantage. Le plan à moyen terme, en tant que cadre de planification, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation du programme, et en tant que principal plan directif de l'ONU, doit être de durée raisonnable pour permettre une projection des activités de l'Organisation dans des délais raisonnables.

Nous estimons qu'une bonne politique financière et de gestion des ressources humaines est vitale pour le succès de toute organisation, y compris l'ONU. Le personnel des Nations Unies représente un précieux atout dans la consolidation des buts et principes des Nations Unies.

L'on doit continuer d'insister sur l'investissement dans la formation du personnel pour que l'ONU jouisse des services d'une fonction publique internationale dynamique et compétente, ainsi que sur la mobilité du personnel, le rajeunissement du « Secrétariat vieillissant », et sur le renforcement d'un système de justice interne assurant le règlement à l'amiable des litiges personnel-administration.

Un domaine important qui requiert également une attention urgente est la composition de notre Secrétariat, qui doit refléter les exigences d'une organisation multinationale.

Tout en appréciant les efforts du Secrétaire général pour assurer une meilleure représentation géographique du personnel au sein du Secrétariat de l'ONU, il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la prise en charge des préoccupations de longue date des États Membres insuffisamment représentés, en particulier des pays en développement, y compris le mien.

Nous encourageons la prise d'autres mesures pour améliorer substantiellement les possibilités d'emploi pour les ressortissants des pays en développement dans le système des Nations Unies, en particulier aux niveaux supérieurs et de direction. L'objectif de parvenir à un équilibre entre les sexes au sein du personnel du Secrétariat doit se concrétiser.

Les ressources financières fournies au Secrétaire général doivent également correspondre aux mandats qui lui sont confiés par les États Membres. Nous exhortons vivement les États Membres à veiller à ce que l'Organisation dispose des ressources nécessaires à l'exercice de ses mandats.

Nous convenons que le Secrétaire général doit pouvoir disposer de la souplesse nécessaire pour gérer les ressources à sa disposition, à condition qu'il y ait des contrôles clairement définis pour garantir que le Secrétaire général et son personnel utilisent ces ressources de façon avisée et rendent compte de leurs actions aux organes intergouvernementaux.

Une meilleure politique de gestion des ressources doit se fonder sur une division claire des fonctions entre les instruments intergouvernementaux et le plus haut fonctionnaire de l'Organisation.

Avant de terminer, je voudrais assurer le Secrétaire général du plein appui et de la coopération de la délégation botswanaise dans sa détermination à améliorer et à renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies à exercer efficacement son mandat.

Nous promettons tout notre appui à la Vice-Secrétaire générale, qui nous guide dans le processus de réforme.

M. Aldouri (Iraq) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation iraquienne auprès de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport, intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387). Le rapport détaille les efforts entrepris par le Secrétaire général et son équipe pour que l'ONU puisse mieux faire face aux défis de ce siècle.

La question d'aujourd'hui est : pourquoi une réforme? Est-ce parce que l'ONU est devenue incapable de remplir ses engagements et n'a pas pu faire face aux défis qui menacent notre monde? Ou bien parce que la réforme n'est qu'un exercice de changements artificiels qui donnent l'apparence d'un intérêt dans les questions internationales? Avant de

répondre à ces questions légitimes, il faut admettre que l'actuel processus de réforme de l'ONU met en évidence un aspect important : notre foi indéfectible dans cette Organisation, à laquelle nous appartenons tous, et notre attachement à la Charte. Ces deux éléments constituent la pierre angulaire d'un monde fondé sur la paix, la justice et l'équité. C'est notre espoir et notre objectif à tous. Nous continuons de croire en l'avènement d'un nouveau siècle de paix et de stabilité où prévaudront les valeurs humaines et un code de conduite civilisée.

Le siècle passé a été marqué par des guerres, des turbulences et des conflits internes. Nous avons aspiré à la paix, la stabilité et la compassion. Mais le terrorisme, l'hégémonie, le colonialisme dans ses formes anciennes et nouvelles, et les menaces de conquête des nations et de changement de leur système de gouvernement ont déçu nombre de nos espoirs. Les forces du mal sont réapparues pour entraver les progrès des Nations Unies en ce nouveau siècle. Nous ne devons pas permettre à ces forces de l'emporter. Nous devons continuer de lutter de façon énergique et sans relâche, aux fins de surmonter les difficultés présentes et futures. C'est un droit inhérent et un des buts consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Le message concernant la réforme s'adresse aux pays du monde entier. En d'autres termes, les principes et les valeurs sur lesquels reposent l'Organisation mondiale ainsi que les objectifs que nous nous sommes fixés nécessitent des efforts conjoints et constants de tous. Il nous faut analyser les difficultés, les crises et les problèmes qui ont entravé la réalisation des obligations que le système des Nations Unies a contractées. Afin d'entamer un débat sérieux sur cette question importante et sensible, il est essentiel de faire face aux difficultés et aux obstacles présents.

On entend souvent dire que nous appartenons tous à un village planétaire. Toutefois, nous n'avons pas encore le sentiment collectif d'appartenir à une seule communauté, car certains États riches, puissants et influents dans le monde aujourd'hui continuent de faire passer leurs intérêts nationaux étroits avant le bien commun de toute l'humanité. En outre, les relations internationales sont aujourd'hui motivées par des considérations de pouvoir plutôt que de reposer sur les valeurs et les nobles principes pour lesquels cette Organisation à laquelle nous appartenons tous a été créée.

L'Assemblée générale que vous présidez cette année, Monsieur le Président, est le seul organe qui permet à n'importe quel État Membre de l'ONU d'intervenir sur toute question dont elle est saisie. Cette Assemblée est d'ailleurs plus ouverte et plus transparente que tout autre organe et doit être préservée en tant que telle. Cependant, les résolutions de cette Assemblée n'ont pas de force contraignante suffisante en vue de leur application. Nous devons par conséquent réfléchir à la façon dont les résolutions de l'Assemblée générale pourraient être appliquées, étant donné que la majeure partie d'entre elles reste lettre morte. Il faut aussi souligner l'importance de la participation de l'Assemblée générale aux débats sur les questions politiques inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Le processus de réforme du Conseil de sécurité ne peut se prolonger indéfiniment. La réforme du Conseil doit être entreprise sur la base du respect du principe d'une égalité souveraine des États, et le Conseil doit être un organe plus démocratique, plus transparent et plus responsable. L'Assemblée générale, quant à elle, doit intervenir pour rectifier les voies erronées dans lesquelles s'engage le Conseil de sécurité de temps à autre. Nous estimons que l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité doit refléter l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation afin que cet organe soit plus démocratique, plus représentatif et plus ouvert.

S'agissant du Conseil économique et social, nous pensons qu'il faut renforcer ses comités, notamment ceux consacrés à l'économie et au développement, compte tenu de la situation sérieuse dans laquelle se trouve le monde aujourd'hui. Nous nous félicitons par conséquent de la coordination qui a été proposée entre les différents organes de l'ONU, pas simplement dans ces domaines, mais tous les secteurs.

Les ressources disponibles doivent être à la hauteur des tâches proposées destinées à améliorer les mandats du système des Nations Unies. L'Organisation doit percevoir toutes les contributions financières à temps. En dépit de la nécessité d'obtenir des ressources financières – sujet souvent débattu dans cette salle – il est particulièrement curieux que l'Iraq n'ait pas pu verser ses contributions financières à l'ONU depuis 12 ans, à partir des recettes qui s'accumulent en vertu du Mémoire d'accord sur le Programme pétrole contre nourriture et qui sont des fonds à 100 % iraqiens. Pourquoi l'ONU n'accepte pas ces arriérés

cumulatifs à partir des fonds irakiens qui se trouvent dans les caisses de l'ONU, bien que des centaines de millions de dollars soient disponibles? Ma délégation sait aussi bien que vous, Monsieur le Président, que cette attitude, motivée par des considérations d'ordre politique, ne rend pas justice à l'ONU et cherche à empêcher l'Iraq d'exercer son droit légitime à jouer un rôle efficace dans les travaux de cette Organisation internationale. Comme vous le savez, l'Iraq est un Membre fondateur de cette Organisation.

Dans le domaine des droits de l'homme, il faut se souvenir qu'il existe diverses cultures dans le monde. Nous pensons que la jouissance des droits de l'homme, y compris le droit au développement, constitue le fondement de la paix et de la sécurité ainsi qu'un facteur essentiel de prévention des conflits. Nous pensons aussi que des efforts doivent être déployés en vue de respecter les droits de l'homme, en adoptant une approche intégrée, et que les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels sont tous indissolublement liés. Cependant, tout effort visant à mettre en œuvre et à consolider les droits civils et politiques au détriment d'autres droits ne peut qu'entraîner des frictions et des heurts. Pour promouvoir le respect des droits de l'homme, l'Assemblée générale est appelée à analyser les effets catastrophiques qu'ont sur l'ensemble des droits de l'homme les sanctions économiques, sanctions qui ont été et qui sont imposées aux peuples au nom de cette Organisation ou unilatéralement par certains États du fait de leur puissance.

Le Secrétaire général a consacré une partie de son rapport à la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la protection des civils en période de conflit armé. Je voudrais à ce stade rappeler la grave détérioration des conditions de vie du peuple irakien en raison de la guerre constante livrée contre ce pays depuis 12 ans par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni. Ces deux États s'efforcent inlassablement de maintenir un état de siège et de guerre contre mon pays. Nous connaissons tous parfaitement les récentes menaces de guerre proférées par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni à l'encontre de mon pays.

J'aimerais également à cet égard rappeler la situation du peuple palestinien désarmé face aux

pratiques israéliennes qui foulent au pied le droit international, le droit international humanitaire et la Charte des Nations Unies. Le moment est effectivement venu pour la communauté internationale de veiller au respect, par ces États, des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. L'ONU doit assumer un rôle plus important dans ce domaine grave et important, loin des intérêts étriqués des principaux États Membres influents de l'Organisation des Nations Unies.

Parmi les facteurs essentiels susceptibles de prévenir un conflit armé figurent le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la défense de la primauté du droit, la mise en œuvre des objectifs en matière de développement, l'élimination de la pauvreté, la promotion des droits de l'homme et la démocratie et la lutte contre le terrorisme. Ces facteurs doivent être intégrés dans la mise au point d'une stratégie de prévention des conflits armés qui tienne compte tant des causes profondes du conflit que des moyens de remédier à ces causes.

Les conditions internationales dans lesquelles nous vivons aujourd'hui nous rappellent que l'ONU demeure utile et indispensable, même si la réforme est nécessaire pour certaines de ses structures. C'est une noble mission, et mon gouvernement se tient prêt à participer efficacement au processus de réforme afin de bâtir un avenir meilleur pour les générations futures au présent millénaire.

Le Président (*parle en anglais*): Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Avant de lever la séance, je voudrais faire une annonce concernant des ajouts au programme de travail de l'Assemblée générale en plénière pour le lundi 4 novembre 2002. L'Assemblée générale examinera dans la matinée en premier lieu, le point 16 de l'ordre du jour, l'élection des 20 membres du Comité du programme et de la coordination.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 52 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 5.